

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
Liste des tableaux.....	iv
Liste des graphiques.....	v
Sigles et abréviations.....	vii
PREFACE	x
PREAMBULE.....	xii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1: CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIER DU BURKINA FASO..	2
1.1. Environnement socio-économique du Burkina Faso	2
1.1.1. Données démographiques	2
1.1.2. Situation économique	2
1.2. Aperçu sur le secteur financier du Burkina Faso.....	3
1.2.1. Principaux acteurs du secteur financier.....	3
1.2.2. Secteur de la microfinance.....	4
CHAPITRE 2 : ETAT DES LIEUX SUR LE SECTEUR DE LA MICROFINANCE DU BURKINA FASO	7
2.1. Historique	7
2.1.1. Evolution de la microfinance au niveau international	7
2.1.2. Evolution de la microfinance au Burkina Faso.....	9
2.2. Caractéristiques actuelles du secteur de la microfinance au Burkina Faso .	11
2.2.1. Cadre réglementaire	12
2.2.2. Typologie des Systèmes Financiers Décentralisés du Burkina Faso ...	14
2.2.3. Accessibilité aux services financiers des SFD	16
CHAPITRE 3 : LES FAITS MARQUANTS EN 2012 DANS LE SECTEUR DE LA MICROFINANCE AU BURKINA FASO	21
3.1. Stratégie Nationale de Microfinance actualisée et son plan d’actions ...	21
3.1.1. Révision et adoption de la SNMF et son plan d’actions	21

3.1.2.	Présentation de la Stratégie Nationale de Microfinance et son plan d'actions	22
3.2.	Lancement de la stratégie	25
3.3.	Table ronde des bailleurs de fonds pour le financement de la Stratégie Nationale de Microfinance du Burkina Faso	26
3.4.	Cadre National de Concertation des Acteurs de la Microfinance.....	299
3.5.	Semaine nationale de la microfinance	30
3.6.	Adoption et appropriation de la convention collective.....	32
CHAPITRE 4 : LES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE.....		34
4.1.	Situation d'exécution des protocoles d'accord signés en 2012.....	34
4.1.1.	Synthèse de l'exécution globale des protocoles d'accord.....	34
4.1.2.	synthèse de l'exécution détaillée des protocoles d'accord	35
4.2.	Analyse globale du secteur de la microfinance	39
4.2.1.	Analyse des indicateurs clés en 2012	39
4.2.2.	Analyse de l'évolution des indicateurs du secteur de la microfinance entre 2008 et 2012	40
4.3.	Fonds Nationaux de Financement.....	43
4.3.1.	Fonds d'Appui au Secteur Informel	44
4.3.2.	Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi	45
4.3.3.	Fonds de Développement de l'Elevage	46
4.3.4.	Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes	47
4.3.5.	Fonds Burkinabé de Développement Economique et Social	47
4.3.6.	Fonds National d'Appui aux travailleurs Déflatés et Retraités.....	48
4.4.	Synthèse de réalisations de quelques projets et programmes à volet microfinance en 2012.....	49
4.4.1.	Reconfiguration du réseau des caisses populaires du Burkina Faso ..	50

4.4.2.	Extension du Centre Financier aux Entrepreneurs/Centre Financier Agricole	51
4.4.3.	Programme National de Biodigesteurs du Burkina Faso	52
CONCLUSION		54
ANNEXES		I
	Annexe 1 : répartition géographique des SFD agréés au 31 décembre 2012	II
	Annexe2 : Couverture géographique des SFD agréés sur le territoire du Burkina Faso.	XI
	Annexe 3 : Concentration des SFD agréés par province au Burkina Faso.	XIII
	Annexe 4 : Concentration des SFD agréés par région au Burkina Faso	XV
	Annexe 5 : Concentration des membres des SFD par province au Burkina Faso ..	XVI
	Annexe 6 : Concentration des membres des SFD par région au Burkina Faso ..	XVIII
BIBLIOGRAPHIE.....		XIX

Liste des tableaux

<u>Tableau 1</u> : Situation globale des financements acquis	28
<u>Tableau 2</u> : Situation d'exécution globale des protocoles d'accord.....	35
<u>Tableau 3</u> : Situation d'exécution du protocole d'accord de 2012 de la DSC/SFD ..	36
<u>Tableau 4</u> : Situation d'exécution du protocole d'accord de 2012 de l'AP/SFD	38
<u>Tableau 5</u> : Répartition des crédits octroyés par le FASI par catégorie sociaux professionnels	45
<u>Tableau 6</u> : Répartition des crédits octroyés par le FAPE par catégorie sociaux professionnels	46
<u>Tableau 7</u> : Répartition des crédits octroyés par le FONA-DR par secteur d'activités	49
<u>Tableau 8</u> : Nouvelle configurations du RCPB.....	51

Liste des graphiques

<u>Graphique 1</u> : Répartition des SFD du Burkina Faso suivant la nature de leurs activités.....	15
<u>Graphique 2</u> : répartition des SFD du Burkina suivant le statut juridique.....	16
<u>Graphique 3</u> : évolution du nombre de membres des SFD du Burkina Faso entre 2008 et 2012.....	41
<u>Graphique 4</u> : évolution des encours de crédits et de dépôts des SFD du Burkina Faso entre 2008 et 2012.....	42
<u>Graphique 5</u> : évolution du niveau d'accès des femmes aux services financiers des SFD du Burkina Faso entre 2008 et 2012.....	43

Liste des encadrés

<u>Encadré 1</u> : Approche SFD.....	5
<u>Encadré 2</u> : Dispositif institutionnel de mise en œuvre de la SNMF	5
<u>Encadré 3</u> : Détermination de la couverture géographique	18
<u>Encadré 4</u> : Formule de calcul du taux de pénétration.....	18
<u>Encadré 5</u> : Démarche d'actualisation de la SNMF.....	21
<u>Encadré 6</u> : Eléments de rappel.....	22
<u>Encadré 7</u> : Organisation du SP-PMF	25
<u>Encadré 8</u> : Historique du CNCAM.....	29

Sigles et abréviations

ACDI	: Agence Canadienne de Développement International
ADRK	: Association pour le Développement de la Région de Kaya
AFD	: Agence Française de Développement
AFMIN	: Africa Microfinance Network
ANPI	: Agence Nationale de Promotion des Investissements
AP/SFD	: Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés
BABF	: Banque Atlantique du Burkina Faso
UBA	: United Bank for Africa
BICIA-B	: Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina
BSIC-Burkina	: Banque Sahelo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce du Burkina
BOA-BF	: Bank Of Africa - Burkina Faso
BPM	: Brevet Professionnel en Microfinance
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BRS	: Banque Régionale de Solidarité
CAPM	: Certificat d'Aptitude Professionnel en Microfinance
CBAO	: CBAO Groupe Attijariwafa Bank
CBI	: Coris Bank International
CFE/CFA	: Centre Financier aux Entrepreneurs/Centre Financier Agricole
CMEC	: Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit
CNCAM	: Cadre National de Concertation des Acteurs de la Microfinance
CONASUR	: Comité National de Secours d'Urgence
COOPEC	: Coopérative d'Epargne et de Crédit
CP	: Caisses Populaires
CREPMF	: Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DC/BR	: Dépositaire Central-Banque de Règlement

DID	: Développement International Desjardins
DSC/SFD	: Direction de la Surveillance et du Contrôle des Systèmes Financiers Décentralisés
EBF	: ECOBANK Burkina Faso
ESMI	: Ecole Supérieure de la Microfinance
FE	: Fonds d'Etat
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
FAARF	: Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
FAIJ	: Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes
FAFPA	: Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FNPSL	: Fonds National pour la Promotion des Sports et Loisirs
FNS	: Fonds National de Solidarité
FAPE	: Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi
FASI	: Fonds d'Appui au Secteur Informel
FBDES	: Fonds Burkinabé de Développement Economique et Social
FDE	: Fonds de Développement de l'Electrification
FODEL	: Fonds de Développement de l'Elevage
FONA-DR	: Fonds National d'Appui aux travailleurs Déflatés et Retraités
FONER	: Fonds National pour l'Education et la Recherche
FNF	: Fonds Nationaux de Financement
MCA	: Millenium Challenge Account
MEBF	: Maison de l'Entreprise du Burkina Faso
MOD	: Maîtres d'Ouvrage Délégués
PA/SNMF	: Plan d'Actions de la Stratégie Nationale de Microfinance
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
PAMIGA	: Participatory Microfinance Group for Africa
PIB	: Produit Intérieur Brut
PM	: Premier Ministère

PPPCR	: Projet de Promotion de Petits Crédits Ruraux
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	: Partenaire Technique et Financier
PRES	: Présidence du Faso
RCPB	: Réseau des Caisses Populaires du Burkina
SBIF	: Société Burkinabè d'Intermédiation Financière
SBE	: Société Burkinabé d'Equipement
SNDSF	: Stratégie Nationale de Développement du Secteur Financier
SFD	: Systèmes Financiers Décentralisés
SIG	: Système d'Information et de Gestion
SNMF	: Stratégie Nationale de Microfinance
SOBCA	: Société Burkinabé de Crédit Automobile
SOFIGIB	: Société Financière de Garantie Interbancaire du Burkina
SP-PMF	: Secrétariat Permanent pour la Promotion de la Microfinance
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine
UR	: Unions Régionales
URCBAM	: Union Régionale des Coopératives d'Epargne et de Crédit du Bam
URCMEC	: Union Régionale des Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit
UCEC-B	: Union des Coopératives d'Epargne et de Crédit du Burkina

PREFACE



Au cours de ces dernières décennies, le Burkina Faso a incontestablement enregistré des avancées significatives en matière de développement économique et de bonne gouvernance. En effet, la croissance économique a été au rendez-vous, avec un taux de croissance moyen annuel de 5% se situant au-dessus de la moyenne des pays de la zone UEMOA. Ces performances ont été reconnues et saluées par la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Fonds Monétaire International (FMI) dans des rapports publiés courant juillet 2013. Cette croissance, relativement forte, soutenue par des programmes sectoriels ambitieux notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau potable et de la gouvernance, n'a pas permis de réduire considérablement la pauvreté qui touche encore aujourd'hui 43 % de la population. Les effets des différentes crises énergétique, alimentaire et financière survenues au cours de ces dernières années ont contribué à réduire l'impact des efforts consentis par le Gouvernement, compromettant ainsi l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015.

Pour ce faire, le Gouvernement du Burkina Faso a fait du développement inclusif un défi majeur de sa politique de développement économique et social. Cet engagement a été matérialisé par l'adoption de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable

(SCADD) en décembre 2010. La SCADD ambitieuse, sur l'horizon temporel 2011-2015, de promouvoir une croissance pro-pauvres, en identifiant et en mettant en œuvre des actions ayant un impact significatif sur la réduction de la pauvreté par la création d'emplois et la formulation de politiques volontaristes d'accroissement des revenus pour les pauvres.

C'est dans cette optique que mon département a élaboré une Stratégie Nationale de la Microfinance afin de faire de la promotion de l'inclusion financière un levier sûr de lutte contre la pauvreté. En effet, la microfinance permet aux populations pauvres de bénéficier de services financiers adaptés à leur besoins pour développer des Petites et Moyennes Entreprises. Au fil des années, la microfinance a gagné la confiance des pauvres, suscité une adhésion massive des populations et convaincu les pouvoirs publics et les partenaires au développement de sa pertinence en tant qu'instrument à prendre en compte dans les politiques de développement en général et singulièrement dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Cette approche a un double avantage car elle permet d'une part, de lutter contre le chômage à travers l'auto-emploi et d'autre part, d'accroître les revenus des populations pauvres et d'améliorer ainsi leurs conditions de vie.

La production et la publication du présent rapport sur la promotion de la microfinance vise un double objectif. Il s'agit d'un document de communication qui aspire à favoriser une meilleure

connaissance de l'environnement de la microfinance au Burkina Faso. Le second objectif de ce rapport est de servir de document de plaidoyer auprès de partenaires en faisant ressortir les efforts consentis par le Gouvernement et les autres acteurs afin de développer un secteur sain et favoriser l'émergence de systèmes financiers décentralisés financièrement viables et pérennes à travers la mise en œuvre du Plan d'Actions de la Stratégie Nationale de Microfinance 2012-2016.

Par la production de cette première édition du rapport sur la promotion du secteur de la microfinance, mon département espère susciter encore l'adhésion de l'ensemble des acteurs à la nouvelle vision du gouvernement du Burkina Faso sur la croissance inclusive et particulièrement la finance inclusive.

A cet égard, j'invite instamment tous les acteurs du secteur de la microfinance à travailler pour une accessibilité plus accrue des populations et en particulier le monde rural, les jeunes et les femmes aux services financiers. Cette accessibilité devrait se traduire par des résultats tangibles notamment en termes de création ou de consolidation d'emplois, de création de petites et moyennes entreprises.

La production du présent rapport a été rendue possible grâce à la collaboration et à la participation des Partenaires Techniques et Financiers, des départements ministériels, des Systèmes Financiers Décentralisés et de l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés, qui

ont bien voulu fournir les informations nécessaires.

Je saisis cette occasion pour leur adresser mes sincères remerciements tout en les rassurant que toute suggestion d'amélioration des éditions futures est la bienvenue.

C'est à ce prix que nous pourrons disposer à l'avenir d'un rapport riche qui permet une meilleure connaissance du secteur et une visibilité optimale des actions menées par tous les acteurs.

*Le Ministre de l'Economie
et des Finances*

Lucien Marie Noël BEMBAMBA
Officier de l'Ordre National

PREAMBULE

Cette première édition du rapport sur la promotion de la microfinance a été rédigée par une équipe du Secrétariat Permanent pour la Promotion de la Microfinance (SP-PMF) sous la supervision de **Monsieur Karfa FAYAMA**, Secrétaire Permanent. Cette équipe est composée de:

- ✓ **Monsieur Roger OUEDRAOGO**, Chef de Département des Etudes, des Statistiques et du Suivi-Evaluation (DESSE) ;
- ✓ **Monsieur OUEDRAOGO N Jean Stanislas**, Chargé d'études ;
- ✓ **Monsieur THIOMBIANO Boubakar**, Chargé d'études ;
- ✓ **Monsieur KABRE Sahouba**, Chargé d'études.

L'équipe de rédaction a bénéficié de l'appui technique de différents acteurs du secteur de la microfinance du Burkina Faso particulièrement l'Association professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés du Burkina Faso (AP/SFD-BF), l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements financiers du Burkina (APBEF-B), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), les différents Fonds Nationaux.

Aussi, l'équipe tient à remercier tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à l'élaboration de ce rapport. Elle remercie tout particulièrement **Monsieur KONATE Lassina** et **Madame KABORE Judith Valérie** pour leurs suggestions.

En outre, l'élaboration et la publication du présent rapport n'auront sans doute pas été possibles sans l'aide et les précieuses contributions de certaines personnes notamment **Monsieur Richard PELLETIER**, Chef de Coopération de l'Ambassade du Canada, Chef de file des partenaires Techniques et Financiers pour le secteur de la microfinance. Qu'il trouve à travers ce rapport l'expression de notre profonde gratitude.

Enfin, l'équipe de rédaction voudrait également témoigner sa reconnaissance et ses remerciements aux plus hautes Autorités du Ministère de l'Economie et des Finances pour leurs soutiens multiformes.

Dans le présent rapport, les données utilisées portent sur les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) disposant d'un agrément.

INTRODUCTION

Le Gouvernement du Burkina Faso a adopté en janvier 2012, la stratégie nationale actualisée et son plan d'actions pour le développement du secteur de la microfinance. L'objectif de cette stratégie révisée est de pérenniser les acquis engrangés durant la première phase 2006-2010, de sorte à améliorer l'accès de la majorité des Burkinabè à des produits et services financiers adaptés à leurs besoins tout en professionnalisant et en organisant le secteur de la microfinance d'une part et en l'articulant au secteur financier d'autre part.

Les raisons de l'actualisation du document de la Stratégie Nationale de la Microfinance et de son Plan d'actions 2006-2010 se situent à deux niveaux :

- ✓ la volonté du gouvernement du Burkina Faso d'arrimer sa vision en matière de microfinance au référentiel de développement économique du pays qu'est la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) ainsi que la Stratégie Nationale de Développement du Secteur Financier (SND SF) ;
- ✓ l'avènement d'une nouvelle réglementation et d'un nouveau référentiel comptable spécifique à la microfinance.

Ce présent rapport vise à faire le point sur la promotion de la microfinance au Burkina Faso en 2012. Il est articulé autour de quatre chapitres à savoir :

- ✓ contexte socio-économique et financier du Burkina Faso ;
- ✓ état des lieux sur le secteur de la microfinance au Burkina Faso ;
- ✓ faits marquants en 2012 dans le domaine de la microfinance au Burkina Faso ;
- ✓ bref aperçu sur quelques interventions dans le secteur de la microfinance en 2012.

CHAPITRE 1: CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIER DU BURKINA FASO

Le contexte socio-économique et financier du Burkina Faso est analysé dans le présent document à travers l'environnement socio-économique du pays suivi d'un aperçu sur le secteur financier.

1.1. Environnement socio-économique du Burkina Faso

Avant d'aborder la situation économique, il s'avère utile de passer en revue les données démographiques du Burkina Faso.

1.1.1. Données démographiques

Le Burkina Faso constitue le deuxième pays le plus peuplé de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), après la Côte d'Ivoire, avec une population estimée en 2012 à 16 779 206¹d'habitants. Sa superficie est évaluée à 274 200 kilomètres carrés (km²) avec une densité en 2012 estimée à 62 habitants au km². Toutefois, d'importantes disparités existent selon les régions et provinces.

Ainsi, en dépit d'une forte tendance à l'urbanisation, la population du Burkina Faso est à plus de 75% rurale. L'agriculture, l'élevage et la pêche occupent environ 80% de la population active. En outre, le Burkina Faso est caractérisé par la jeunesse de sa population avec la tranche d'âge des moins de 25 ans estimée à 67,7%². Une autre caractéristique de la population est la prédominance des femmes qui représentent 52% de la population totale.

1.1.2. Situation économique

L'économie du Burkina Faso est caractérisée par une croissance régulière au cours de la dernière décennie avec un taux moyen annuel de 5.2%³ malgré les aléas climatiques et un contexte international et sous régional particulièrement difficile. La bonne performance enregistrée au cours de la décennie passée s'explique par une hausse significative des investissements privés, notamment étrangers et plus particulièrement dans les secteurs des mines et des télécommunications.

¹ Données DGEP/MEF

² Banque mondiale, Rapport SCADD, p.10

³ Rapport SCADD, p.12

L'activité économique en 2012 a connu une croissance de 8,0⁴% contre 5,1% en 2011. Cette croissance a été tirée principalement par le secteur primaire. Le niveau du PIB est ressorti à 3 867,2 milliards de FCFA à prix constants et à 5 330,4 milliards de FCFA à prix courants en 2012.

1.2. Aperçu sur le secteur financier du Burkina Faso

1.2.1. Principaux acteurs du secteur financier

L'ensemble des structures et des organismes qui composent le secteur financier burkinabè intervient de manière directe ou indirecte dans le financement de l'économie du pays.

Au 31 décembre 2012, le secteur financier du Burkina Faso était subdivisé de la manière suivante :

- ✓ Douze (12) banques commerciales que sont la BA-BF, BCB, BHBF, BICIAB, BOA, BRS, BSIC, CBAO, CBI, ECOBANK, SGBF et UBA Burkina ;
- ✓ Cinq (5) établissements financiers (Alios Finance, Burkina Bail, SBE, SOBCA, SOFIGIB) ;
- ✓ sept (7) sociétés d'assurance-dommage (SONAR-IARD, ALIANZ, UAB-IARD, Colina, GA-IARD, Raynal, Coris Assurance) ;
- ✓ Cinq (5) sociétés d'assurance vie (SONAR-Vie, ALLIANZ-Vie, UAB-Vie, GA-Vie et CIF-Vie) ;
- ✓ deux (2) institutions financières à caractère spécifique (le Trésor Public, la SONAPOST) ;
- ✓ deux (2) institutions publiques de prévoyance sociale (CARFO, CNSS) ;
- ✓ quatorze(14) fonds dont neuf (9) fonds nationaux de financement (FBDES, FONER, FASI, FAARF, FAPE, FAIJ, FODEL, FONA-DR, ANPI) et cinq (5) fonds d'Etat (FDE, CONASUR, FAFPA, FNS, FNPSL) ;
- ✓ deux (2) Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI), en l'occurrence la Société Burkinabè d'Intermédiation Financière (SBIF) et Coris Bourses SA ;

⁴ Circulaire budgétaire 2014

- ✓ Cent cinquante-six (156) Systèmes Financiers Décentralisés⁵.

A ces structures, s'ajoutent :

- ✓ quatre-vingt-huit (88) commerçants, personnes physiques et morales agréés pour exercer l'activité de change manuel en règle ou non;
- ✓ deux cent deux (202) bureaux de transfert électronique de fonds.

Hormis BHBF et CBI qui sont des banques locales, l'essentiel des banques implantées au Burkina Faso sont des filiales de groupes bancaires africaines ou françaises. Plusieurs banques développent ces dernières années, des stratégies et produits financiers pour attirer une clientèle habituellement non bancarisée notamment la carte prépayée non liée à un compte bancaire, l'ouverture de compte à moindre coût, des projets de mobile banking en partenariat avec des opérateurs de télécommunication. Toutefois, le développement de la monétique reste encore timide. En effet le nombre de guichets automatiques et de terminaux de paiement électroniques reste faible et leur implantation limitée aux villes.

Le secteur de l'assurance constitue un maillon important du développement économique du Burkina Faso à travers notamment l'intermédiation des risques, la mise à disposition de ressources importantes au profit des banques et les activités de placement sur le marché financier.

Les fonds spécifiques⁶ sont des instruments de la politique de l'État visant à proposer des solutions de financement à certains groupes particuliers. Au 31 décembre 2012, quatorze (14) fonds spécifiques avec des niveaux d'activités variables exerçaient leurs activités au Burkina Faso. Ils ont été créés au fil des années, souvent sous forme de projet, pour répondre aux préoccupations du moment comme la lutte contre le chômage (FAPE), la réinsertion des travailleurs déflatés (FONADR) ou encore le développement économique des femmes (FAARF) ou des jeunes (FAIJ).

1.2.2. Secteur de la microfinance

Le concept de microfinance fait référence à l'offre de services financiers aux populations pauvres et à faibles revenus ayant peu ou pas accès aux services

⁵ Institutions disposant d'un agrément

⁶ Fonds Nationaux de Financement et Fonds d'État

financiers bancaires. Les services financiers dont il s'agit dans le présent rapport sont principalement l'épargne, le crédit, les transferts et de plus en plus les assurances.

Les expériences d'épargne et/ou de crédits décentralisés existent au Burkina Faso depuis la fin des années soixante et ont pris, depuis le début des années 1990, une dimension appréciable. Elles se sont développées à la faveur de l'engouement des populations pour leurs produits financiers adaptés et pour leur proximité, avec l'appui des ONG et des PTF.

Encadré 1 : Approche SFD

Les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) sont des entreprises financières qui offrent des services de microfinance et doivent à terme, couvrir leurs charges et dégager une marge sans appui extérieur pour assurer leur pérennité.

Au Burkina Faso, les SFD revêtent trois (3) principales formes institutionnelles :

- ✓ les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit qui représentent la forme prédominante;
- ✓ les associations qui cherchent à greffer des activités de microfinance à leur programme principal de développement;
- ✓ les sociétés commerciales qui constituent une forme émergente de SFD au Burkina Faso.

Au regard de l'importance de plus en plus grandissante dans le paysage financier en général et de celui de l'UEMOA en particulier et dans un souci de professionnaliser le secteur de la microfinance pour l'assurer une pérennité financière, la BCEAO a défini une nouvelle approche du secteur dénommée « Système Financier Décentralisé ». Ainsi, la Banque Centrale des États Afrique de l'Ouest (BCEAO) privilégie le terme de Système Financier Décentralisé (SFD) en lieu et place de « microfinance ». Selon elle, les SFD regroupent l'ensemble des organisations et autres structures qui offrent des produits et services financiers de proximité à une population qui n'a pas accès au système bancaire classique. Cependant, cette approche n'est pas spécifique à la BCEAO. Elle est adoptée par la plupart des organisations internationales. L'objectif principal de l'approche SFD est d'intégrer la microfinance au sein du système financier classique pour garantir un accès permanent aux populations à faible revenu. Elle se fonde sur les principes suivants :

- ✓ le crédit subventionné nuit au développement ;
- ✓ les pauvres sont en mesure de payer des taux d'intérêt suffisamment élevés pour couvrir les coûts de transaction et les coûts induits par le fait que les prêteurs se trouvent dans un environnement de marché où l'information est imparfaite ;
- ✓ les pauvres sont demandeurs de crédits productifs et sont en mesure de les absorber et de les utiliser ;
- ✓ l'objectif de pérennité (qui consiste à couvrir les coûts et à dégager en fin de compte un bénéfice) est fondamental, non seulement pour la continuité de l'activité de crédit, mais aussi pour améliorer l'efficacité des Institutions de Microfinance (IMF) ;
- ✓ les sommes accordées aux pauvres sont modestes ; aussi, pour devenir pérennes, les IMF doivent opérer à une échelle suffisamment large.

Encadré 2 : Dispositif institutionnel de mise en œuvre de la SNMF

Au niveau réglementaire, l'activité de la microfinance au Burkina Faso est régie par la loi n°023-2009/AN du 14 mai 2009 portant réglementation des SFD, la loi n°18-97/AN du 30 juillet 1997 qui définit et réprime l'usure et la loi n° 004-2005/2005 du 25 mars 2005 qui définit et réglemente les fonds nationaux de financement. Ces lois ont été complétées par différents autres textes nationaux (décrets d'application dont le décret n°2009-839/PRES/PM/MEF du 18 décembre 2009 portant réglementation des SFD) ou sous régionaux (les Instructions de la BCEAO et les Circulaires de la Commission Bancaire). Afin d'assurer un développement harmonieux et durable du secteur, plusieurs acteurs assurent distinctement les fonctions de promotion, de surveillance et de contrôle. En effet, à la faveur de l'actualisation de la Stratégie Nationale de Microfinance (SNMF), une structure de promotion a été mise en place au sein du Ministère de l'Economie et des Finances.

Le Secrétariat Permanent pour la Promotion de la Microfinance (SP-PMF) assure le pilotage, la coordination et le suivi stratégique des appuis au secteur de la microfinance. Le SP-PMF est l'organe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la politique générale du gouvernement en matière de promotion de la microfinance. Au terme du décret n°2012-546/PRES/PM/MEF du 02 juillet 2012 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances, le SP-PMF a pour mission d'assurer la promotion et le développement des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD). Il a fait recours dans le cadre de la mise en œuvre du PA/SNMF 2012-2016 et de tout autre projet ou programme subséquent, à trois maîtrises d'ouvrage déléguées (MOD) que sont la Direction de la Surveillance et du Contrôle des Systèmes Financiers Décentralisés la Microfinance (DSC/SFD), l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés du Burkina Faso (APSFD/BF) et la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF). Le mandat confié à chaque MOD se présente comme suit: la DSC-SFD sur les aspects de surveillance et de contrôle du secteur, la MEBF pour les appuis aux SFD et l'AP-SFD pour les chantiers communs au secteur.

Concernant la surveillance et le contrôle, ils sont effectués par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) à travers la Direction de la Surveillance et du Contrôle des SFD (DSC-SFD), la BCEAO et la Commission Bancaire de l'UMOA.

CHAPITRE 2 : ETAT DES LIEUX SUR LE SECTEUR DE LA MICROFINANCE DU BURKINA FASO

Avant de présenter les caractéristiques du secteur de la microfinance au Burkina Faso, il est important de faire la genèse de la microfinance.

2.1. Historique

L'historique est abordé à travers l'évolution de la microfinance au plan international et au niveau national.

2.1.1. Evolution de la microfinance au niveau international

Les SFD formels existent depuis plusieurs dizaines d'années. L'une des premières organisations de microcrédit qui fournissait sans garantie, des prêts modestes aux populations rurales pauvres, a été le système du « Irish Loan Fund », initié au début du 18^e siècle par l'auteur Jonathan Swift en Irlande. Le premier objectif visé, était de faire des prêts modestes, de courte durée, assortis d'intérêt.

Cette première période s'étale de 1975 à 1985 et constitue la période dite de l'émergence des organisations modernes de microfinance. Elle est marquée par l'apparition d'organisations généralement de petite taille, distribuant des crédits de très petits montants à des taux très élevés. Ces institutions n'arrivaient pas à atteindre une autonomie financière pour la raison qu'elles ne couvraient généralement pas leurs charges par leurs ressources propres issues de leur activité financière (J.M. SERVET, 2006).

Des programmes expérimentaux au Bangladesh, au Brésil et dans d'autres pays ont été menés au moyen de très petits prêts aux femmes pour investir dans des micro-entreprises. Ce type de crédit accordé aux micro-entreprises était fondé sur le concept de crédit solidaire, dans lequel chaque membre se porte garant du remboursement de l'ensemble du prêt. Ces programmes de prêts aux micro-entreprises étaient centrés essentiellement sur l'octroi de crédits pour des activités génératrices de revenus conditionnés parfois par la constitution d'épargne forcée ciblant une population très pauvre. Les organisations les plus célèbres ayant développé ce type de programme sont ACCION International aux Etats Unis d'Amérique, SEWA Bank en Inde et Grameen Bank au Bangladesh.

Cette période a également connu l'émergence de plusieurs types d'institutions d'épargne et de crédit plus grandes et plus formelles en Europe. Ces institutions avaient pour principale cible les populations pauvres des zones rurales. Elles étaient nommées banques populaires, coopératives de crédit mutuel ou coopératives d'épargne et de crédit. Le mouvement coopératif s'est très vite développé en Allemagne pour ensuite atteindre plusieurs pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Il se répandra plus tard dans les pays en développement avec le soutien du mouvement coopératif des pays développés et des bailleurs de fonds.

La deuxième période (1985-1995) a connu l'apparition d'un grand nombre d'institutions, notamment, BRI en Indonésie et Bancosol en Bolivie. A partir de cette période, l'objectif recherché par les institutions était l'autonomie financière. Elle correspond aussi à la période où des liens ont commencé à exister entre ces organisations et les banques commerciales.

A partir de 1990, malgré le succès et le développement de la microfinance, certaines insuffisances des systèmes de crédit appliqués, notamment la politique de crédit rural ciblé et subventionné ont fait face à de multiples critiques. Ces critiques se fondaient sur les taux de recouvrement très médiocres des crédits, les charges administratives élevées, l'insolvabilité des banques de développement agricoles⁷ et l'accumulation d'une partie disproportionnée des avantages du crédit dirigé pour les plus grands exploitants agricoles. Ainsi, un nouveau courant de pensée dénommée l'approche « systèmes financiers » a fait son apparition. Cette approche considère le crédit non pas comme un intrant productif nécessaire au développement agricole, mais simplement comme un type de services dont le prix devrait être librement fixé pour garantir une offre permanente et éliminer le rationnement. En outre, le concept de « microfinance » a pris le dessus sur celui de « microcrédit » pour décrire une gamme de services financiers destinés aux pauvres, dont le crédit, l'épargne, l'assurance et les instruments de transferts d'argent.

⁷ Faillite de l'Union des Coopératives d'Épargne et de Crédit du Burkina (UCEC-B) et du Projet de Promotion du Petit Crédit Rural (PPPCR) au Burkina Faso, ONG CORPOSOL en Colombie

A partir de ce courant, des programmes de microfinance ont été développés et ont permis d'améliorer les méthodologies d'origine et de remettre en question les croyances traditionnelles au sujet du financement des activités des populations pauvres. En effet, des travaux du CGAP⁸ ont démontré que les pauvres et particulièrement les femmes, rembourseraient leurs prêts de façon plus fiable que dans le secteur financier formel dans la plupart des pays développés.

La troisième période à partir de 1995 se caractérise par un intérêt devenu quasi général pour cette technique financière, par son intégration dans les programmes de développement et par la prolifération des modèles, avec une forte tension entre l'objectif de lutte contre la pauvreté et celui d'autonomie financière des organisations (J.M. SERVET, 2006). Depuis 2005, déclarée "Année du Microcrédit" par les Nations Unies⁹, la préoccupation consiste à s'interroger de la capacité de la microfinance à réaliser ses promesses ainsi que sur l'efficacité relative des organisations.

De ce fait, les praticiens et les bailleurs de fonds se focalisent de plus en plus sur l'extension des services financiers vers les marchés délaissés et l'intégration de la microfinance au sein du développement des systèmes financiers. L'introduction récente par certains bailleurs de fonds, de l'approche « systèmes financiers » en microfinance, qui insiste sur la création d'un environnement politique favorable et le renforcement des institutions, a amélioré l'efficacité globale des interventions de la microfinance. La technologie a aussi émergé comme l'une des forces motrices potentielles de la généralisation de l'accès aux services financiers pour le futur, avec des méthodes de banque à distance comme celles utilisées au Kenya, au Brésil et dans de nombreux autres pays.

Cependant, malgré la contribution fort appréciable de la microfinance à la lutte contre la pauvreté, de nombreux défis persistent toujours, en particulier, en matière de finance rurale et agricole et pour les autres marchés délaissés.

2.1.2. Evolution de la microfinance au Burkina Faso

Le Burkina Faso est l'un des précurseurs de la microfinance formelle en Afrique de l'ouest. En effet, les premiers SFD sont apparus sur l'échiquier financier burkinabè

⁸Groupe Consultatif pour Assister les Pauvres

⁹Cette résolution a été adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU le 22 février 1999.

dans les années 1970. Ils avaient pour objectif de mieux répondre aux besoins des populations pauvres et/ou rurales en termes de services financiers. Leur développement peut être subdivisé en trois grandes périodes.

Du milieu des années 1970 au milieu des années 1980, le Burkina Faso a connu une implantation des premières Coopératives d'Épargne et de Crédit (COOPEC) dans le centre et le sud du pays. Ces COOPEC qui visaient surtout, la mobilisation de l'épargne, se donnaient des objectifs d'éducation coopérative. Elles étaient en situation de monopole dans leurs régions d'implantation notamment en milieu rural.

Du milieu des années 1980 au milieu des années 2000, des ONG spécialisées dans le domaine de la microfinance ou non, ont lancé de nombreuses opérations de crédits ou d'épargne-crédit, avec des approches différentes dans des régions traditionnellement non couvertes par les COOPEC et ciblant une clientèle différente. En effet, au cours de cette période, les institutions se sont de plus en plus implantées en milieu urbain pour toucher des micro-entrepreneurs. Il en a résulté une croissance spectaculaire du secteur et une diversification significative des formes de SFD. Cet essor a été impulsé par une demande croissante en produits et services financiers des populations exclues du système financier classique. La croissance et le succès des SFD ont prévalu à ce que la microfinance soit considérée au plan national comme l'un des outils privilégiés dans les stratégies de lutte contre la pauvreté.

Cette croissance rapide n'a pas souvent su être maîtrisée, en témoigne la faillite de deux grands réseaux en l'occurrence, l'Union des Coopératives d'Épargne et de Crédit du Burkina (UCEC-B) et le Projet de Promotion du Petit Crédit Rural (PPPCR) qui ont fait l'objet de liquidation. Ainsi, la microfinance au Burkina Faso qui était dans la première moitié des années 90, une référence en Afrique de l'Ouest, en a souffert, malgré l'expansion considérable du Réseau des Caisses Populaires du Burkina (RCPB).

La troisième période (depuis les années 2000) est marquée par la recherche de la professionnalisation et le respect de la réglementation par les institutions à l'échelle sous régionale en général et nationale en particulier. En effet, au regard des problèmes de pérennité rencontrés par les SFD, les autorités des pays membres de l'UEMOA et la BCEAO ont été amenées à prendre des actions fortes pour assainir le secteur de la microfinance à travers notamment des contrôles plus réguliers et l'adoption d'une nouvelle réglementation. Aussi, une analyse diagnostique, menée sur le secteur a permis de déceler des faiblesses qui ont conduit aux échecs constatés et qu'il importait de résoudre afin de renforcer l'efficacité et la pérennité du secteur. En outre, le ministère en charge des finances a organisé en 2003, une conférence nationale sur la thématique centrale de « la pérennisation des systèmes de financement décentralisés et la lutte contre la pauvreté ». Cette conférence s'est penchée sur les préoccupations majeures se rapportant au développement harmonieux du secteur et a recommandé qu'une SNMF soit élaborée et mise en œuvre. La stratégie devrait garantir l'émergence d'institutions financièrement viables et pérennes dans l'optique d'une contribution plus efficace à la lutte contre la pauvreté. Cette volonté a été réaffirmée lors du Sommet mondial du Microcrédit en 2005 regroupant les chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

2.2. Caractéristiques actuelles du secteur de la microfinance au Burkina Faso

La microfinance recouvre un ensemble de services financiers allant notamment de la fourniture de crédits, aux régimes d'épargne au bénéfice d'acteurs économiques qui n'ont généralement pas accès à des services financiers classiques offerts par les banques.

A l'instar d'autres pays de l'espace UEMOA, le secteur de la microfinance se caractérise au Burkina Faso par trois facteurs essentiels. Le premier facteur caractéristique de la microfinance au Burkina concerne la typologie des SFD exerçant leurs activités sur le territoire national. La caractérisation se fait dans le présent rapport suivant la forme juridique des SFD. Quant au second, il se rapporte à la couverture géographique qui se traduit par la représentativité des SFD sur

l'échiquier national. Enfin, le troisième élément caractéristique est relatif au cadre réglementaire.

2.2.1. Cadre réglementaire

L'évolution rapide de la microfinance au cours des deux dernières décennies s'est accompagnée d'énormes défaillances au niveau du secteur d'où la nécessité d'encadrer les activités y relatives. Ainsi, depuis le 17 décembre 1993, le secteur de la microfinance était régi au sein de l'espace UEMOA par une loi-cadre appelée loi PARMEC en référence au Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Épargne et de Crédit (PARMEC) ayant financé son élaboration. Cette loi avait pour but de sécuriser les opérations par l'instauration de règles prudentielles propres, de protéger les déposants et de renforcer l'autonomie financière des SFD. Toutefois, l'accroissement du secteur tant au niveau du volume d'épargne mobilisée que de crédits octroyés et la multiplicité des formes juridiques existantes, ont engendré quelques difficultés. Cette situation a donc amené les autorités monétaires de la zone UMOA à réviser le cadre juridique régissant les SFD dans les pays membres afin de minimiser de manière globale, d'éventuels risques systémiques du secteur. De façon spécifique, le nouveau cadre réglementaire vise à diversifier le paysage financier de l'Union, à renforcer la stabilité financière du secteur par une meilleure protection des déposants et à améliorer l'efficacité des SFD. Outre le cadre réglementaire communautaire régissant le secteur de la microfinance, il existe des dispositions nationales qui sont généralement des transpositions de celui-ci.

2.2.1.1. Cadre réglementaire communautaire

Au plan communautaire, la réglementation en vigueur est constituée :

- ✓ de la loi uniforme portant réglementation des SFD, adoptée par le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africain (UMOA) le 6 avril 2007. Cette loi a remplacé la loi PARMEC ;

- ✓ des Instructions de la BCEAO qui précisent les règles particulières de gestion comptable et financière, d'organisation et de conditions spécifiques d'exercice de l'activité ;
- ✓ du Référentiel comptable spécifique des SFD ;
- ✓ des Circulaires de la Commission Bancaire ;
- ✓ des textes relatifs à la gestion de la monnaie et du crédit
- ✓ ceux relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- ✓ des textes relatifs aux systèmes de paiement ;
- ✓ du traité de l'OHADA signé le 17 octobre 1993 qui consacre la primauté de ses actes sur le droit national. En principe les Actes uniformes de l'OHADA ne régissent pas spécifiquement les SFD. Toutefois, certaines dispositions de l'OHADA influent sur le secteur de la microfinance, notamment la forme juridique, les garanties pratiquées et les modalités de liquidation des personnes morales non commerçantes.

2.2.1.2. Cadre réglementaire national

Au niveau national, le dispositif législatif et réglementaire des SFD est constitué de :

- ✓ la loi n°023-2009/AN du 14 mai 2009 portant réglementation des SFD au Burkina Faso ;
- ✓ le décret d'application n°2009-839/PRES/PM/MEF du 18 décembre 2009 de la loi n°023-2009/AN portant réglementation des SFD au Burkina Faso ;
- ✓ la Loi sur l'usure ;
- ✓ la Loi portant liberté d'association au Burkina ;
- ✓ les différentes dispositions fiscales.

La loi en vigueur au sein de la zone UMOA, portant réglementation des SFD, a introduit un certain nombre d'innovations qui sont entre autres :

- ✓ l'instauration d'un régime unique d'autorisation d'exercice (agrément) ;
- ✓ l'implication de la BCEAO dans le processus d'agrément par l'édition d'un avis conforme ;
- ✓ l'intervention de la Banque Centrale et de la Commission Bancaire dans la surveillance des institutions qui ont atteint un certain niveau d'activité ;
- ✓ le renforcement du dispositif prudentiel et des sanctions applicables ;
- ✓ la certification obligatoire des comptes pour les SFD d'une certaine taille ;
- ✓ l'obligation pour tous les SFD d'adhérer, dans les trois mois qui suivent l'obtention de leur agrément, à l'Association Professionnelle des SFD ;
- ✓ l'intensification de la normalisation de la gestion (institution de normes de capitalisation).

Enfin, un référentiel comptable a été adopté en vue de permettre un meilleur traitement de l'information financière et comptable.

2.2.2. Typologie des Systèmes Financiers Décentralisés du Burkina Faso

Suivant les dispositions de l'article 6 de la loi portant réglementation des SFD au Burkina Faso, les SFD sont classés en deux catégories selon la nature des opérations qu'ils sont autorisés à effectuer :

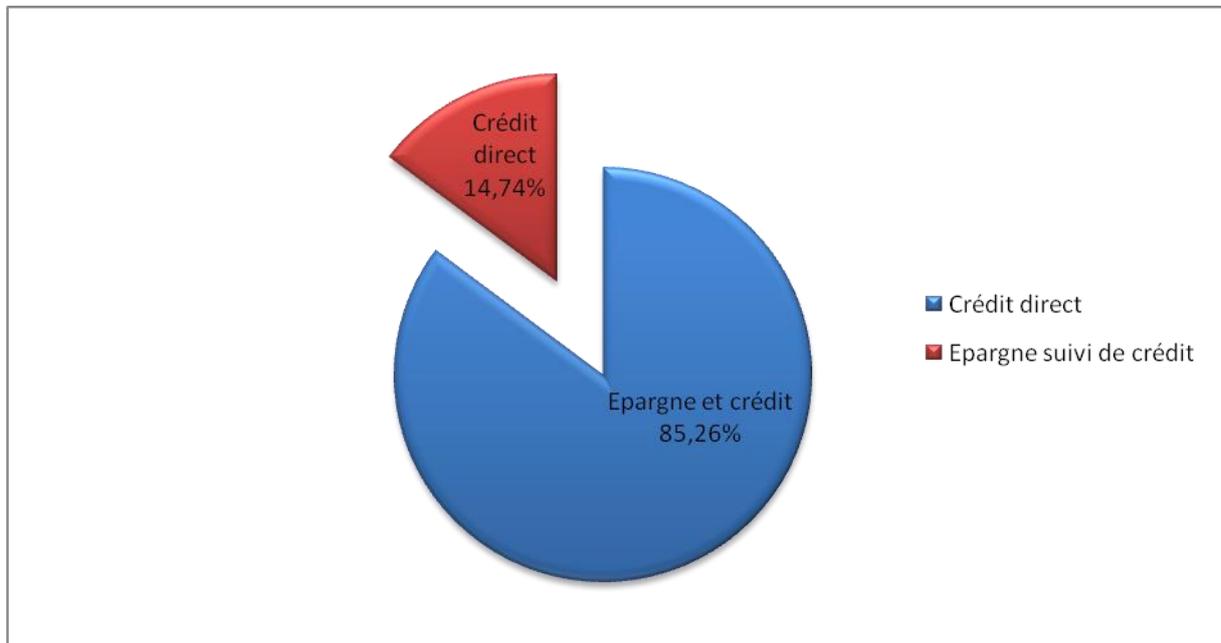
- ✓ les institutions qui collectent des dépôts et accordent des prêts à leurs membres ou aux tiers ;
- ✓ les institutions qui accordent des crédits directs.

Au 31 décembre 2012, le secteur de la microfinance du Burkina Faso était constitué de cent cinquante-six (156)¹⁰ SFD.

¹⁰ Statistiques 2012 de la Direction de la Surveillance et du Contrôle des Systèmes Financiers Décentralisés

Le graphique 1 indique la répartition des SFD du Burkina Faso suivant la nature des opérations exercées.

Graphique 1 : Répartition des SFD du Burkina Faso suivant la nature de leurs activités



Source : SP-PMF à partir des statistiques 2012 de la DSC-SFD

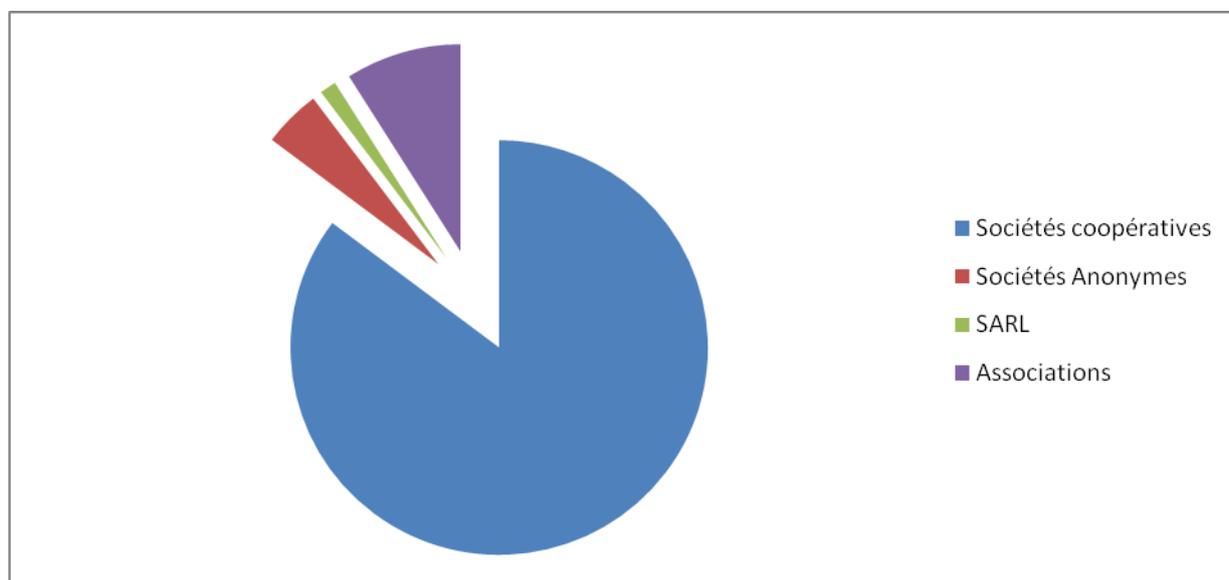
Le graphique montre une prédominance des SFD qui collectent de l'épargne et accordent des prêts à leurs membres ou aux tiers, sur les SFD ne distribuant que du crédit. En effet, 85,26% des SFD du Burkina Faso appartiennent au premier groupe contre seulement 14,74% pour les SFD de la seconde catégorie.

Outre la répartition des SFD suivant la nature des activités exercées, une classification selon le statut juridique peut être faite. En effet, la loi distingue les SFD suivant quatre (04) types de personnalités juridiques à savoir, les Sociétés Anonymes (SA), les Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL), les Coopératives ou Mutuelles et les Associations¹¹.

¹¹ Article 15 de la loi portant réglementation des SFD au Burkina Faso

Le graphique 2 indique le classement des SFD suivant leur statut juridique au 31 décembre 2012.

Graphique 2 : répartition des SFD du Burkina suivant le statut juridique



Source : SP-PMF à partir des statistiques 2012 de la DSC-SFD

Le paysage des SFD est dominé au Burkina Faso par les sociétés coopératives ou mutuelles comme l'illustre le graphique 2. En effet, 85,26% des SFD du Burkina Faso sont du type coopératif, suivi des associations qui représentent 8,97% du secteur. Les sociétés anonymes et celles à responsabilité limitée représentent respectivement 4,49% et 1,28% du total des SFD. Par ailleurs, il est à noter que la loi dispose que les SFD d'une catégorie ne peuvent exercer les activités d'une autre catégorie sans l'autorisation préalable du Ministre chargé des finances.

2.2.3. Accessibilité aux services financiers des SFD

La proximité des SFD avec leur clientèle est une condition *sine qua non* pour la satisfaction des besoins en services financiers adaptés des populations pauvres. De ce fait, trois indicateurs sont utilisés dans le présent rapport pour évaluer l'accessibilité des populations aux services financiers offerts par les SFD, à savoir la

proportion de SFD par province, la couverture géographique et le taux de pénétration.

Le premier indicateur concerne la proportion de SFD par province qui détermine le nombre de SFD exerçant leurs activités dans chaque province.

L'annexe 3 montre la répartition des SFD par province au 31 décembre 2012. Il ressort que cinq (5) provinces représentant 11,11% de l'ensemble de provinces du Burkina Faso, détiennent plus de la moitié des SFD du pays. Aussi, 75% de l'ensemble des SFD du Burkina Faso sont présentes dans seulement 26,66% des provinces du pays. Mieux, plus de 90% des SFD du Burkina Faso exercent leurs activités dans seulement 44,44% des provinces du Burkina Faso. Cette situation confirme l'inégale répartition des SFD sur l'étendue du territoire du Burkina Faso.

L'analyse de la répartition des SFD par région (annexe 4), montre que plus de la moitié des SFD du Burkina Faso exercent leurs activités dans seulement 23,07% de l'ensemble des régions du pays. Aussi, plus de 70% de l'ensemble des SFD du pays sont présentes dans seulement 46,15% de l'ensemble des régions.

Toutefois, cela ne signifie pas que les populations des provinces non couvertes n'ont pas accès aux services financiers offerts par les SFD. En effet, des points de service y sont disséminés et permettent aux différentes populations concernées de bénéficier de services financiers. Aussi, le nombre moyen de SFD par province est de 3,47. Cette moyenne relativement faible s'explique notamment par le fait que ces statistiques ne concernent que les entités disposant d'un agrément, faisant ainsi fi des agences (points de services) dont le nombre s'est considérablement accru avec la reconfiguration du Réseau des Caisses Populaires du Burkina Faso (RCPB).

Encadré 3 : Détermination de la couverture géographique

Le deuxième indicateur se rapporte à la couverture géographique qui donne une situation de la répartition spatiale des SFD sur le territoire national.

L'examen de l'annexe 2 indique qu'en moyenne, chaque SFD du Burkina Faso couvre 1 750 Km² pour offrir ses services aux populations. Cet indicateur semble se dégrader par rapport à l'année 2009 où il ressortait à 1 498 Km². Cependant, cette baisse apparente est due à la reconfiguration du Réseau des Caisses Populaires qui a réduit considérablement le nombre de structures disposant d'un agrément. En outre, il apparaît une très grande disparité d'une province à une autre et d'une région à une autre. En effet, tandis que les SFD de la province du Kadiogo offrent leurs services sur une superficie de 64 km², ceux du Poni entre autres, couvrent plus de 7 000 Km². Cela traduit les efforts qui restent à faire en la matière.

Le troisième indicateur est relatif au taux de pénétration qui se calcule en rapportant le nombre total de bénéficiaires des services des SFD par la population active. Il se détermine par la formule suivante :

La couverture géographique se détermine par la formule suivante :

$C_g = \frac{S}{N}$ où « Cg » désigne la couverture géographique, « S » la surface couverte, « N » le nombre de SFD couvrant la surface « S ». En d'autres termes, la couverture géographique représente la superficie moyenne en kilomètre carré que couvrirait chaque SFD. La formule indique que « Cg » et « N » sont inversement proportionnels. En effet, plus le nombre de SFD « N » est grand, plus l'espace à couvrir par chaque SFD est réduit. Cela signifie que l'existence d'un grand nombre de SFD dans une zone donnée entraîne une bonne accessibilité géographique aux services des SFD.

Encadré 4 : Formule de calcul du taux de pénétration

$$TP = \frac{\text{Bénéficiaires}}{\text{Population active totale}}$$

où TP = taux de pénétration

L'examen des annexes 5 et 6 fait ressortir une grande dispersion entre les provinces.

L'annexe 5 donne le taux de concentration des membres des SFD par province au 31 décembre 2012. Il en ressort dans un premier constat que 43,74% de l'ensemble des bénéficiaires des SFD se retrouvent dans la province du Kadiogo, essentiellement représentée par la ville de Ouagadougou. Cela montre que les institutions de Microfinance du Burkina Faso s'intéressent beaucoup plus aux zones urbaines que rurales.

Aussi, seulement deux (02) provinces (Kadiogo et Houet) soit 4,44% de l'ensemble des provinces du Burkina Faso rassemblent plus de 50% des populations bénéficiant des services des SFD. En outre, 20% des provinces du Burkina Faso, ont plus de 75% des membres de l'ensemble des SFD du pays. Cette situation traduit une inégale répartition spatiale de la "distribution" des services financiers offerts par les SFD du Burkina Faso.

Quant à l'annexe 6, elle donne le taux de concentration des membres des SFD par région au 31 décembre 2012. Elle indique que seulement deux (02) régions (Centre et Nord) soit 15,38% de l'ensemble des régions du Burkina Faso détiennent plus de 50% des populations bénéficiant des services des SFD. De même, 46% du nombre total des régions du Burkina Faso, détiennent plus de 80% des membres de l'ensemble des SFD du pays.

D'une manière générale, les indicateurs laissent apparaître de grandes disparités entre d'une part les régions et d'autre part les provinces en matière d'accessibilité des produits et services financiers des SFD par la population burkinabé. Ces chiffres bien que traduisant une certaine réalité de la situation ont été accentués par l'utilisation des SFD agréés comme paramètre de base pour l'analyse dans le présent rapport.

Toutefois, au risque d'obérer l'analyse, il convient de noter que l'accessibilité aux produits et services financiers offerts par les SFD s'apprécierait mieux à travers l'accès aux points de services ou agences des SFD. En effet, en raison de

l'indisponibilité des données sur les points de service, il ressort dans les annexes 3 et 5 que certaines provinces semblent dépourvues de services financiers décentralisés ou de bénéficiaires.

Selon toute vraisemblance, bien que ces provinces n'abritent pas de SFD agréés, elles disposent de points de service ou d'agences de SFD agréés.

CHAPITRE 3 : LES FAITS MARQUANTS EN 2012 DANS LE SECTEUR DE LA MICROFINANCE AU BURKINA FASO

L'année 2012 est marquée par l'adoption de la SNMF révisée et son plan d'actions. Ensuite s'en est suivi son lancement ainsi que l'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds destinée à la mobilisation de fonds pour la mise en œuvre des activités programmées.

En outre pour cette année et dans le sens de la poursuite du développement harmonieux du secteur, il a été organisé la semaine nationale de la microfinance et le Cadre National de Concertation des Acteurs de la Microfinance.

3.1. Stratégie Nationale de Microfinance actualisée et son plan d'actions

3.1.1. Révision et adoption de la SNMF et son plan d'actions

Encadré 5 : Démarche d'actualisation de la SNMF

Les résultats de la mise en œuvre de la phase 2006-2010 de la SNMF et les mutations observées dans l'évolution récente du secteur de la microfinance, ont amené le Gouvernement à actualiser la SNMF et à élaborer un nouveau Plan d'actions couvrant la période 2012-2016. L'année charnière 2011 a été mise à profit pour clore la phase 2006-2010 et pour élaborer la nouvelle stratégie et son plan d'actions.

La SNMF actualisée a été élaborée en:

- ✓ capitalisant les résultats de plusieurs études dont celles portant sur l'évaluation de la phase 2006-2010 et sur le diagnostic approfondi du secteur ;
- ✓ exploitant les besoins et aspirations recueillis à la suite d'une vaste consultation nationale ;
- ✓ intégrant les orientations contenues dans les principaux référentiels de développement du pays.

Après avoir été soumis à la validation de tous les acteurs (SFD, banques, partenaires privés, structures ministérielles, ONG, Projets/programmes, PTF) lors d'un atelier national, le document actualisé de la SNMF a été adopté par le Conseil des Ministres en sa séance du 24 janvier 2012.

La stratégie ainsi actualisée traduit la vision, les préoccupations et les aspirations actuelles des différents acteurs et permet au Gouvernement du Burkina Faso de disposer d'un document d'orientation stratégique en matière de microfinance sur la période 2012-2016.

3.1.2. Présentation de la Stratégie Nationale de Microfinance et son plan d'actions

Au Burkina Faso, une grande importance est accordée au secteur de la microfinance comme levier d'actions pour les activités productrices de la couche la plus vulnérable de la population.

Les résultats de la mise en œuvre de la phase 2006-2010 de la SNMF ainsi que les mutations observées dans l'évolution récente du secteur de la microfinance, ont conduit à la révision de la SNMF et l'élaboration d'un nouveau Plan d'actions couvrant la période 2012-2016.

Encadré 6 : Eléments de rappel sur la SNMF 2006-2015

Adoptée le 30 novembre 2005, la Stratégie Nationale de Microfinance (SNMF) 2006-2015 ainsi que son plan d'actions 2006-2010 visaient l'amélioration de l'accès de la majorité des burkinabè en quantité et en qualité aux produits financiers et non financiers, tout en professionnalisant le secteur et en l'articulant au secteur financier national à l'horizon 2015. Les objectifs spécifiques ont été traduits en cinq (5) orientations stratégiques qui sont :

- ✓ l'amélioration du cadre socio-économique, légal, réglementaire et fiscal ;
- ✓ le renforcement des capacités des IMF ;
- ✓ le développement et la diversification des services ;
- ✓ le renforcement du cadre institutionnel ;
- ✓ l'amélioration de l'information du secteur.

3.1.2.1. Objectifs de la Stratégie Nationale de Microfinance révisée

La SNMF actualisée a pour objectif global « *de favoriser, dans une démarche de finance inclusive, l'accès d'une large proportion de la population à des produits et services financiers diversifiés et adaptés, offerts par des SFD pérennes, supervisés, évoluant dans un contexte légal et fiscal favorable* ».

A cet effet, quatre (04) objectifs spécifiques ont été formulés, à savoir :

- ✓ **protéger les intérêts de la clientèle et préserver la confiance des usagers des SFD** par l'exclusion ou le redressement des SFD en difficultés ainsi que par une surveillance et un contrôle accru du secteur afin de s'assurer du respect de la réglementation et de prévenir les défaillances éventuelles ;
- ✓ **renforcer les capacités des SFD** afin d'améliorer leur professionnalisme dans l'offre des produits et services financiers aux populations ;
- ✓ **promouvoir l'expansion quantitative et qualitative** des produits et services financiers diversifiés et adaptés, afin d'en permettre l'accès aux populations les plus défavorisées ;
- ✓ **améliorer le cadre institutionnel** en vue d'une gestion dynamique et performante axée sur les résultats de la SNMF et de son plan d'actions.

3.1.2.2. Plan d'actions de la Stratégie Nationale de Microfinance 2012-2016

Le plan d'actions est l'instrument d'opérationnalisation de la stratégie nationale de microfinance décrite plus haut. Sa mise en œuvre devrait permettre à l'horizon 2016 de créer des conditions favorables et un cadre institutionnel propice au développement de SFD viables et pérennes.

Le Plan d'Actions de la Stratégie Nationale de Microfinance (PA/SNMF) 2012-2016 s'articule autour de quatre (04) axes stratégiques d'intervention conformément aux orientations définies dans la SNMF. Il s'agit de :

- ✓ **axe 1 : Protection des intérêts et préservation de la confiance de la clientèle des SFD ;**

- ✓ axe 2 : Renforcement des capacités institutionnelles, opérationnelles et de gestion des SFD ;
- ✓ axe 3 : Amélioration en volume et en qualité de l'offre des produits et services financiers aux populations ;
- ✓ axe 4 : Amélioration du cadre institutionnel.

3.1.2.3. Le dispositif institutionnel de mise en œuvre

Dans le cadre de la mise en œuvre du PA/SNMF 2012-2016, le Secrétariat Permanent pour la Promotion de la Microfinance (SP-PMF) assure la coordination et le suivi stratégique des appuis au secteur de la microfinance. A cet effet, il a fait recours , à trois maîtrises d'ouvrage déléguées (MOD) à savoir, la Direction de la Surveillance et du Contrôle des Systèmes Financiers Décentralisés la Microfinance (DSC/SFD), l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés (AP/SFD-BF) et la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF).

Chaque MOD a reçu un mandat spécifique. En effet, la DSC/SFD assure la surveillance et le contrôle du secteur, la MEBF est chargée des appuis aux SFD et l'AP-SFD s'occupe des chantiers communs au secteur. Ces MOD procéderont par une contractualisation avec le SP-PMF qui se charge, à travers des contrats d'objectifs, de veiller à ce que chaque MOD travaille à l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés.

Encadré 7 : Organisation du SP-PMF

Aux termes de l'arrêté N° 2012-00464 MEF/SP-PMF du 31 décembre 2012, le Secrétariat Permanent pour la Promotion de la Microfinance (SP-PMF) est composé de services d'appui et de départements techniques.

Les services d'appui sont constitués par la Cellule du contrôle interne et de suivi-évaluation, le Service administratif et financier, le Secrétariat de direction.

Les départements techniques du SP-PMF sont au nombre de deux :

- le département des politiques, des partenariats et de la coordination des interventions sur le secteur de la microfinance

Il a pour mission la coordination des interventions dans le secteur de la microfinance et la planification financière du plan d'actions. A ce titre, il est chargé notamment de :

- coordonner les interventions des acteurs dans le secteur de la microfinance ;
 - mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de promotion de la microfinance ;
 - assurer le renforcement du partenariat dans le secteur de la microfinance ;
 - suivre les activités des maîtres d'ouvrage délégué, des projets et des programmes gérés par les partenaires ;
 - organiser des réunions du comité de financement ;
 - gérer les fonds mobilisés.
- le département des études, des statistiques et du suivi-évaluation du secteur de la microfinance.

Il a pour mission l'élaboration de la politique nationale de promotion des systèmes financiers décentralisés et la coordination de la mise en œuvre de la stratégie. A ce titre il est chargé notamment :

- d'élaborer la politique, la stratégie et les plans d'actions,
- d'organiser les réunions du comité de pilotage ;
- de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie nationale de microfinance ;
- de suivre et d'évaluer les autres projets et programmes subséquents d'appuis à la microfinance ;
- de réaliser des études et analyses sectorielles ;
- de suivre la mise en œuvre des recommandations du comité de pilotage ;
- de veiller à la visibilité de l'action du SP-PMF.

3.2. Lancement de la stratégie

Le succès de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie revêt une importance capitale pour l'atteinte de la croissance pro-pauvre prônée dans la stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). Pour ce faire,

l'implication et l'engagement de tous les acteurs concernés se révèle primordial pour atteindre les résultats escomptés.

A ce titre, un atelier de lancement officiel a été organisé le 2 juillet 2012. Cet atelier a permis au Ministère de l'Economie et des Finances de présenter la nouvelle stratégie ainsi que ses modalités pratiques de mise en œuvre à tous les acteurs et bénéficiaires potentiels. Il s'est agi de façon spécifique :

- ✓ d'expliquer les grandes articulations du document de la stratégie actualisée et de son plan d'actions 2012-2016 ;
- ✓ de présenter le dispositif institutionnel de gestion de la stratégie ainsi que les modalités pratiques de mise en œuvre du PA/SNMF 2012-2016 ;
- ✓ de solliciter l'engagement et l'implication de tous les acteurs.

3.3. Table ronde des bailleurs de fonds pour le financement de la Stratégie Nationale de Microfinance du Burkina Faso

Les prévisions budgétaires de la mise en œuvre de la SNMF actualisée ont été estimées à plus de vingt-quatre (24) milliards de Francs CFA. Ainsi, afin d'assurer une meilleure exécution du plan d'actions 2012-2016, une mobilisation conséquente des ressources nécessaires à la couverture du financement de l'ensemble des actions programmées dans le plan d'actions s'avère indispensable.

Pour ce faire, le Gouvernement a organisé le 17 septembre 2012, une table ronde des bailleurs de fonds avec pour objectif principal de présenter la SNMF actualisée et de susciter l'adhésion des partenaires techniques et financiers afin de mobiliser les ressources nécessaires à son financement.

Cette table ronde qui a été une véritable tribune de promotion de la nouvelle stratégie a connu la participation de plusieurs dizaines de Partenaires Techniques et Financiers (PTF), des responsables d'Organisations Non Gouvernementales (ONG), de Banques et de certains projets et programmes.

Au terme du plaidoyer fait par le Burkina Faso pour le financement du PA/SNMF 2012-2016, les PTF ont réaffirmé leur volonté à accompagner le Gouvernement

dans sa mise en œuvre. Ainsi, plusieurs annonces de financement ont été faites par certains bailleurs de fonds. La plupart des annonces étaient destinées d'une part au renforcement des capacités institutionnelles, opérationnelles et de gestion des SFD et d'autre part, à l'amélioration en volume et en qualité de l'offre des produits et services financiers aux populations.

En somme, le montant total des ressources mobilisées est ressorti à 16 430 000 000 F CFA, tenant compte du montant antérieurement mobilisé qui s'élevait à 9 824 000 000 FCFA. Ainsi, pour un budget global du PA/SNMF estimé à 24 472 000 000 F CFA, le taux de mobilisation des financements se situait à 67,10 %.

A l'issue de la table ronde, il subsistait un besoin de financement qui se chiffrait à 8 042 000 000 F CFA. Ce gap pourrait être réduit significativement en capitalisant les appuis de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) à certains FNF tels que le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF) et le Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ) ainsi que les lignes de crédits octroyés par la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre de certains projets de développement à volet microfinance.

En outre, la finalisation des projets en cours et les discussions entre le Gouvernement et certains partenaires multilatéraux notamment, le Système des Nations Unies (SNU), la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Islamique de Développement (BID) devrait permettre de réduire le gap du financement du PA/SNMF. Le tableau 1 donne la situation des ressources mobilisées.

Tableau 1 : Situation globale des financements acquis

Source de financement	Montant (devises)	Montant en F CFA	Observations
Etat	-	1 000 000 000	Montant destiné au fonctionnement du PA/SNMF
ACDI	10 millions de dollars canadiens	5 000 000 000	projet d'appui à la microfinance du Canada 2010-2016
Union Européenne	2, 5 millions d'Euros	1 640 000 000	Montant destiné à l'appui aux CFE/CFA et à la SOFIGIB dans le cadre du PADSE
AFD	1,5 millions d'Euros	984 000 000	Appui destiné à la mise en place de l'ACEP- Burkina
MCA	2 millions de dollars US	1 000 000 000	lignes de crédit au profit du réseau des caisses populaires pour le financement du monde rural
FIDA	400 000 Dollars US	200 000 000	Fonds d'incitation du Projet d'appui au secteur privé rural (PASPRU)
PNUD	1 250 000 Dollars US	625 000 000	Appui destiné à l'axe 2 du PA/SNMF
BADEA	6 000 000 Dollars US	3 000 000 000	destinés aux axes 2 et 4 du PA/SNMF
Plan Burkina	-	2 481 000 000	Appui dans le cadre du programme de sécurité économique des ménages (axe 3 du PA/SNMF)
PAMIGA	-	500 000 000	Appui destiné à l'axe 3 du PA/SNMF
Total financement acquis	-	16 430 000 000	-

Source : SP-PMF

3.4. Cadre National de Concertation des Acteurs de la Microfinance

La quatrième session du cadre national de concertation des acteurs de la microfinance s'est tenue en 2012 sous le thème de « la gouvernance dans les SFD face à la nouvelle réglementation ». Les différentes présentations ont permis aux acteurs de mieux appréhender l'importance de la gouvernance dans l'atteinte des objectifs de la SNMF qui est le référentiel de développement et de promotion du secteur de la microfinance au Burkina Faso. En effet, la gouvernance constitue l'un des défis majeurs dans le cadre de la pérennisation des SFD. Dans le contexte spécifique des pays membres de l'UEMOA, ce constat s'explique, en partie, par les crises multiples et profondes que traverse le secteur de la microfinance. De l'expérience des plus grands succès dans le domaine de la microfinance, il ressort une corrélation forte entre les défis d'institutionnalisation et de pérennité qui se posent aux SFD et ceux liés à la qualité de leur gouvernance. Les SFD les plus performants sont ceux qui ont une bonne qualité de leur gouvernance.

Encadré 8: Historique du CNCAM

Le Cadre National de Concertation des Acteurs de la Microfinance (CNCAM) a été créé en 2009 et constitue un forum regroupant tous les acteurs intervenant dans le secteur de la microfinance pour échanger sur leurs préoccupations et difficultés en vue de trouver des solutions consensuelles et efficaces.

La première rencontre du CNCAM s'est tenue en 2009 sous le thème « concertation des acteurs du secteur de la microfinance pour une meilleure coordination des actions et un meilleur accompagnement ». Elle a permis aux acteurs de rechercher des pistes de solutions pour une meilleure coordination et une plus grande synergie d'actions dans le secteur.

A la suite de la première édition, la seconde s'est tenue en 2010 et avait pour thème « le financement et la consolidation des fonds propres ainsi que les implications de la nouvelle réglementation des SFD ». Concernant le volet financement, une présentation faite à l'endroit des acteurs leur a permis de mieux appréhender les circuits de financement des SFD. Aussi, s'agissant de la consolidation des fonds propres, il a été rappelé leur importance dans la mobilisation des financements. Enfin, les acteurs du secteur ont échangé sur les principaux objectifs de la nouvelle loi portant réglementation des SFD et sur ses principales innovations.

La troisième édition s'est tenue en 2011 sous le thème « l'assainissement du secteur de la microfinance ». Elle avait pour objectif de clarifier la notion de SFD en crise, d'identifier les causes des difficultés des SFD et de trouver des stratégies d'assainissement du secteur de la microfinance.

Dans cette perspective, diverses orientations ont été préconisées notamment une surveillance plus accrue des SFD par l'amélioration des mécanismes de contrôle interne et externe, la modernisation des systèmes d'information de gestion et le renforcement des capacités. La nouvelle loi s'inscrit notamment dans cette

dynamique et introduit des innovations visant à améliorer le fonctionnement et à renforcer le cadre de la supervision.

3.5. Semaine nationale de la microfinance

La semaine nationale de la microfinance a été instituée pour sensibiliser le public et les différents acteurs sur les enjeux de la microfinance dans le développement socio-économique du Burkina Faso et sur son rôle dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Elle est aussi un cadre de promotion des produits et services financiers des SFD.

L'organisation de la semaine nationale de la microfinance est assurée par l'AP /SFD-BF en collaboration avec les autres acteurs du domaine. La deuxième édition qui s'est déroulée du 17 au 23 septembre 2012 a bénéficié de l'appui financier du PA/SNMF à hauteur de 22 145 000 FCFA. Cette deuxième édition a été marquée par deux événements majeurs que sont l'actualisation de la SNMF avec l'adoption du document de cette nouvelle stratégie et de son plan d'actions 2012-2016 et le dixième anniversaire de l'AP/SFD-BF.



Ouverture de la foire par Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances à l'occasion de la semaine nationale de la microfinance



Promotion des produits de SFD lors de la foire à la maison du peuple à l'occasion de la semaine nationale de la microfinance

Ainsi, la semaine nationale de la microfinance a servi de tremplin pour assurer une large diffusion de la stratégie auprès des acteurs et du grand public. La commémoration du dixième anniversaire de l'AP/SFD-BF au cours de cette semaine a permis une plus grande visibilité de l'association.

Plusieurs activités ont marqué la semaine. Il s'agit notamment d'activités de communication et d'information, de la foire des acteurs de la microfinance et d'activités de sensibilisation.

S'agissant des activités de communication, elles ont consisté à assurer la couverture médiatique de l'ensemble des actions menées en faveur de la promotion de la microfinance au cours de cette semaine. A cet effet, un film de sensibilisation sur l'apport de la microfinance au développement économique et social intitulé « Tous à la caisse » a été diffusé sur les chaînes de télévision locales. En outre, une conférence publique a été organisée le 18 septembre 2012 et a enregistré la participation de plus de cent cinquante (150) personnes. Au cours de cette conférence, trois thèmes ont fait l'objet d'échanges.



Participation des acteurs de la microfinance à l'émission « ça se passe à la télé » à l'occasion de la semaine nationale de la microfinance.



Félicitation des quatre premiers de la compétition cycliste organisée à l'occasion de la semaine nationale de la microfinance

Il s'agit de :

- ✓ « la microfinance face aux mutations de l'environnement juridique et institutionnel au Burkina Faso » ;
- ✓ « microfinance et développement des micros, petites et moyennes entreprises » ;
- ✓ « microfinance et promotion de l'emploi des jeunes ».

Concernant la foire des acteurs de la microfinance, elle s'est tenue du 18 au 23 septembre et a servi de cadre aux acteurs du secteur pour faire la promotion de leurs produits et services auprès de la clientèle. Au total, cinquante (50) stands ont été mis à la disposition des différents acteurs que sont les banques et établissements financiers, les prestataires spécialisés en Système d'Information et Gestion (SIG), les SFD et leurs membres, l'Ecole Supérieure de la Microfinance (ESMI) et l'opérateur de téléphonie mobile Airtel.

En somme, la semaine nationale de microfinance a permis de faire la promotion du secteur et d'offrir une plus grande visibilité à l'AP/SFD-BF. Elle a aussi contribué à l'atteinte des résultats suivants :

- ✓ l'appropriation de la stratégie nationale de microfinance ;
- ✓ la mobilisation des ressources financières auprès des PTF au profit du PA/SNMF ;
- ✓ la sensibilisation d'un public plus large sur les enjeux et l'évolution du secteur de la microfinance au Burkina Faso.

3.6. Adoption et appropriation de la convention collective

La convention collective des SFD du Burkina Faso a pour objectif d'améliorer les conditions de travail dans les SFD. Une meilleure appropriation de cette convention par les différents acteurs est essentielle pour une application efficace de celle-ci. Ainsi, l'AP/SFD-BF s'est assignée pour mission, après l'adoption de cette convention, d'assurer sa large diffusion auprès de ses membres et des autres acteurs. C'est dans ce cadre qu'elle a organisé le 14 décembre 2012, un atelier

d'appropriation de ladite convention. Il a permis de mettre tous les acteurs au même niveau de compréhension de la convention collective afin d'éviter des interprétations divergentes dans son application.

Aussi, l'association a-t-elle édité mille (1.000) exemplaires de la convention dont cinq cent (500) ont été diffusés auprès des SFD. Les cinq cent (500) autres ont été transmis aux structures administratives et judiciaires partenaires et à certains acteurs impliqués dans la promotion de la microfinance.

CHAPITRE 4 : LES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE

Les principales interventions en 2012 dans le secteur de la microfinance, s'apprécie à travers :

- ✓ la situation d'exécution des protocoles d'accord signés en 2012 ;
- ✓ les réalisations des Systèmes Financiers Décentralisés en 2012 ;
- ✓ les réalisations de certains Fonds Nationaux de Financement.

4.1. Situation d'exécution des protocoles d'accord signés en 2012

Au cours de l'année 2012, des protocoles d'accord ont été signés entre le SP-PMF et les différentes Maîtrises d'ouvrage déléguées (MOD). A cet effet, des fonds ont été mis à la disposition de celles-ci.

4.1.1. Synthèse de l'exécution globale des protocoles d'accord

Sur une allocation totale de 174 442 696 F CFA, le montant exécuté se chiffre à 68 196 288 F CFA, soit un taux de réalisation de 39,09%. La faiblesse du niveau d'exécution est fortement expliquée par la non opérationnalisation d'une unité de gestion au niveau de la MEBF.

De façon globale, le niveau d'exécution des activités pour 2012 des axes stratégiques du PA/SNMF est au-dessus de la moyenne. Le plus fort niveau d'exécution est enregistré au niveau de l'axe 4 : amélioration du cadre institutionnel favorable à l'épanouissement du secteur, qui se situe à 98,25%.

Le tableau ci-après donne la situation d'exécution des protocoles d'accord de 2012 par axes stratégiques du PA/SNMF.

Tableau 2: Situation d'exécution globale des protocoles d'accord

Rubrique par axe	Montant accordé (F CFA)	Montant exécuté (F CFA)	Ecart en valeur absolue (F CFA)	Taux d'exécution (%)
Axes stratégiques				
<i>Axe 1: Protection des intérêts et préservation de la confiance de la clientèle des SFD par l'assainissement et la surveillance du secteur</i>	24 112 096	14 438 541	9 673 555	59,88
<i>Axe 2: Amélioration des capacités des SFD d'offrir des produits et services financiers aux populations</i>	71 200 000	25 568 448	45 631 552	35,91
<i>Axe 4: Amélioration du cadre institutionnel favorable à l'épanouissement du secteur</i>	28 645 600	28 145 600	500 000	98,25
Total axes stratégiques	123 957 696	68 152 589	55 805 107	54,98
Opérationnalisation de la MEBF				
<i>Investissement</i>	34 075 000	0	34 075 000	0,00
<i>Fonctionnement</i>	16 410 000	43 699	16 366 301	0,27
<i>Total opérationnalisation MEBF</i>	50 485 000	43 699	50 441 301	0,09
Total général	174 442 696	68 196 288	106 246 408	39,09

Source : SP-PMF

4.1.2. synthèse de l'exécution détaillée des protocoles d'accord

4.1.2.1. Situation d'exécution du protocole d'accord de 2012 de la DSC/SFD

Pour l'année 2012, la DSC/SFD a bénéficié d'un financement du panier commun de **12 112 096 FCFA** pour la réalisation des activités de l'axe 1.

Ce financement était destiné à :

- ✓ organiser une mission d'évaluation des actifs de l'URCBAM ;
- ✓ organiser une mission de vérification et de fermeture de SFD ;
- ✓ organiser un atelier de sensibilisation sur le nouveau cadre juridique des SFD ;
- ✓ publier la liste des SFD dans trois quotidiens.

Le montant exécuté au titre du protocole de financement signé pour la mise en œuvre du PA/SNMF se chiffre à 9 608 801 F CFA correspondant à un taux d'exécution de 79,33%.

Le détail de la situation d'exécution est contenu dans le tableau ci-après :

Tableau 3 : Situation d'exécution du protocole d'accord de 2012 de la DSC/SFD

Rubrique par axe	Montant accordé (F CFA)	Montant exécuté (F CFA)	Ecart en valeur absolue (F CFA)	Taux d'exécution (%)
<i>Axe 1: Protection des intérêts et préservation de la confiance de la clientèle des SFD par l'assainissement et la surveillance du secteur</i>	12 112 096	9 608 801	2 503 295	79,33
Mission d'évaluation des actifs de l'URCBAM	2 444 904	2 444 904	0	100,00
Mission de vérification et de fermeture de SFD	1 144 192	0	1 144 192	0,00
Atelier de sensibilisation sur le nouveau cadre juridique des SFD	7 023 000	5 746 612	1 276 388	81,83
Publication de la liste des SFD dans trois quotidiens	1 500 000	1 417 285	82 715	94,49
TOTAL GENERAL	12 112 096	9 608 801	2 503 295	79,33

Source : SP-PMF à partir des données de la DSC/SFD

4.1.2.2. Situation d'exécution du protocole d'accord de 2012 de l'AP/SFD

Pour l'année 2012, le montant total des financements accordés à l'AP/SFD au titre du panier commun se chiffre à **67 646 000 F CFA** réparti comme suit :

Au niveau de l'axe 1 le financement de **12 000 000F CFA** accordé était destiné à la prise en charge de la formation sur la performance sociale.

Le financement de **27 000 000F CFA** accordé au titre de l'axe 2 était destiné :

- ✓ à la révision du support de formation sur les états financiers ;
- ✓ à la formation modulaire ;
- ✓ à la formation Certificat d'Aptitude Professionnel en Microfinance (CAPM), Brevet Professionnel en Microfinance (BPM).

Pour ce qui concerne l'axe 4, le financement accordé se chiffrait à **28 646 000 F CFA** et était destiné :

- ✓ à la reproduction de la convention collective ;
- ✓ à l'organisation d'un atelier technique ;
- ✓ à la prise en charge de certaines dépenses relatives à la semaine nationale de la microfinance.

Le montant exécuté se chiffre à **58 543 788 F CFA** correspondant à un taux d'exécution de 86,54%. Le détail de la situation d'exécution est contenu dans le tableau ci-dessous

Tableau 4 : Situation d'exécution du protocole d'accord de 2012 de l'AP/SFD

Rubrique par axe	Montant accordé (F CFA)	Montant exécuté (F CFA)	Ecart en valeur absolue (F CFA)	Taux d'exécution (%)
Axe 1: Protection des intérêts et préservation de la confiance de la clientèle des SFD par l'assainissement et la surveillance du secteur	12 000 000	4 829 740	7 170 260	40,25
Formation sur la performance sociale.	12 000 000	4 829 740	7 170 260	40,25
Axe 2: Amélioration des capacités des SFD d'offrir des produits et services financiers aux populations	27 000 000	25 568 448	1 431 552	94,70
Révision du support de formation sur les états financiers	5 000 000	4 950 000	50 000	99,00
Formation modulaire	7 000 000	5 618 448	1 381 552	80,26
Formation CAPM, BPM	15 000 000	15 000 000	0	100,00
Axe 4: Amélioration du cadre institutionnel favorable à l'épanouissement du secteur	28 645 600	28 145 600	500 000	98,25
Reproduction de la convention collective	4 500 000	4 000 000	500 000	88,89
Organisation d'un atelier technique	2 000 000	2 000 000	0	100,00
Prise en charge de certaines dépenses relatives à la semaine nationale de la microfinance	22 145 600	22 145 600	0	100,00
TOTAL GENERAL	67 645 600	58 543 788	9 101 812	86,54

Source : SP-PMF à partir des données de l'AP/SFD

4.1.2.3. Situation d'exécution du protocole d'accord de 2012 signé avec la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso

Pour l'année 2012, la MEBF a bénéficié d'un financement du panier commun de 94.685.000F CFA destiné à l'exécution du volet « appui aux systèmes financiers décentralisés ».

Les activités retenues étaient les suivantes:

- ✓ l'opérationnalisation d'une unité de gestion ;
- ✓ la réalisation d'une base de données sur la situation sociale et financière des SFD ;
- ✓ le mécanisme de gestion de tutelle.

De façon globale les protocoles d'accord signés en 2012 enregistrent un niveau d'exécution faible. Pour le reste de la période de mise en œuvre du PA/SNMF, des diligences ont été mises en œuvre pour améliorer son taux d'exécution notamment par l'opérationnalisation d'une unité de gestion au sein de la MEBF.

4.2. Analyse globale du secteur de la microfinance

4.2.1. Analyse des indicateurs clés en 2012

Le secteur de la microfinance occupe une place significative dans le secteur financier au sein de l'UEMOA de manière globale et au Burkina Faso spécifiquement.

Au 31 décembre 2012, le secteur de la microfinance de l'UEMOA¹² comptait 729 SFD en règles avec 4 839 points de service et 11 658 237 membres ou clients.

Le montant total de l'épargne mobilisé était de l'ordre de 681 797 880 000 francs CFA contre un total de crédit octroyé de l'ordre de 646 857 510 000 francs CFA.

Les crédits en souffrance au sein de la zone sont estimés à 35 837 680 000 francs CFA représentant ainsi 5,54% du total des crédits octroyés.

¹²Statistiques de la BCEAO

Pour le cas spécifique du Burkina Faso¹³, au 31 décembre 2012, le secteur de la microfinance compte 156 SFD en règles avec 532 points de service et 1 388 526 membres ou clients.

Le montant total de l'encours de l'épargne mobilisé est ressorti à 139 337 086 862 francs CFA contre un total d'encours de crédit de l'ordre de 96 153 683 119 francs CFA. Les crédits en souffrance au Burkina Faso sont estimés à 4 463 391 895 francs CFA représentant ainsi 4,64% du total de l'encours total des crédits. Comparativement aux autres pays de l'UEMOA, le Burkina Faso fait partie des pays ayant les meilleures qualités de portefeuille de crédits.

4.2.2. Analyse de l'évolution des indicateurs du secteur de la microfinance entre 2008 et 2012

Deux types d'indicateurs seront analysés. Il s'agit des indicateurs de portée ainsi que le niveau d'accès des femmes aux services financiers des SFD.

4.2.2.1. Les indicateurs de portée

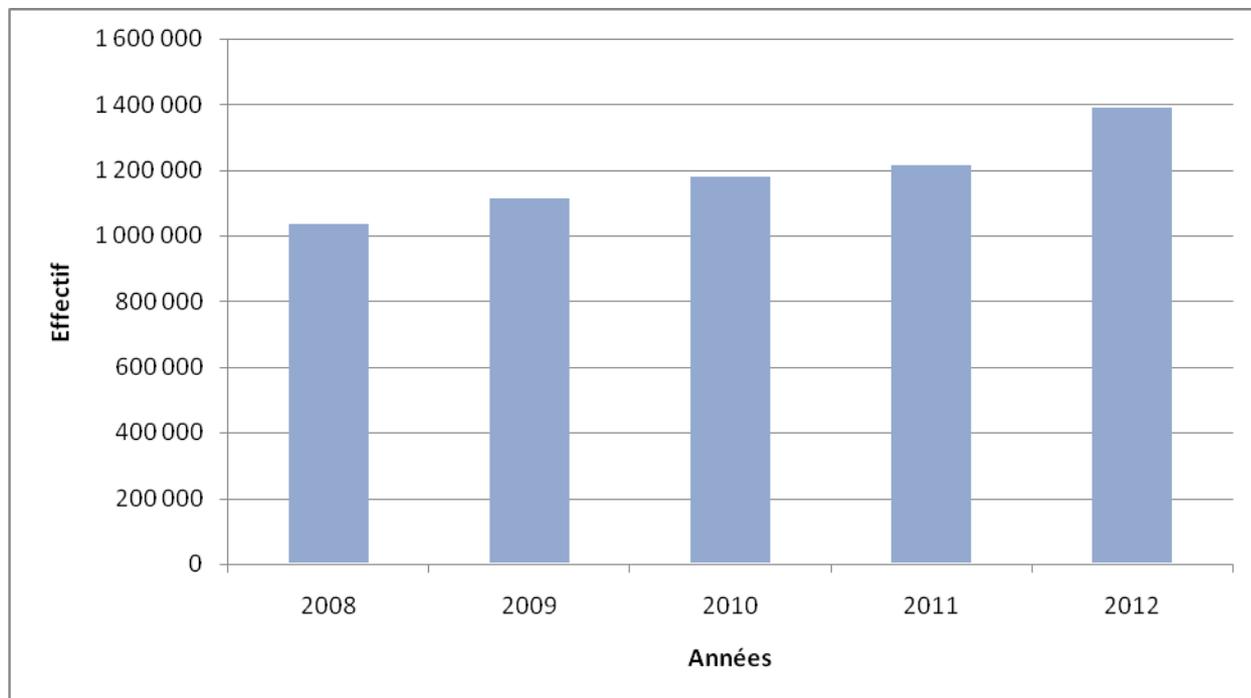
Les indicateurs de portée concernent l'effectif des membres ou clients, les encours des crédits et des dépôts.

4.2.2.1.1. L'évolution de l'effectif des membres ou clients

Le graphique ci-dessous renseigne sur l'évolution de l'effectif des membres ou clients des SFD du Burkina Faso entre 2008 et 2012.

¹³ DSC : principaux indicateurs de SFD

Graphique 3 : évolution du nombre de membres des SFD du Burkina Faso entre 2008 et 2012



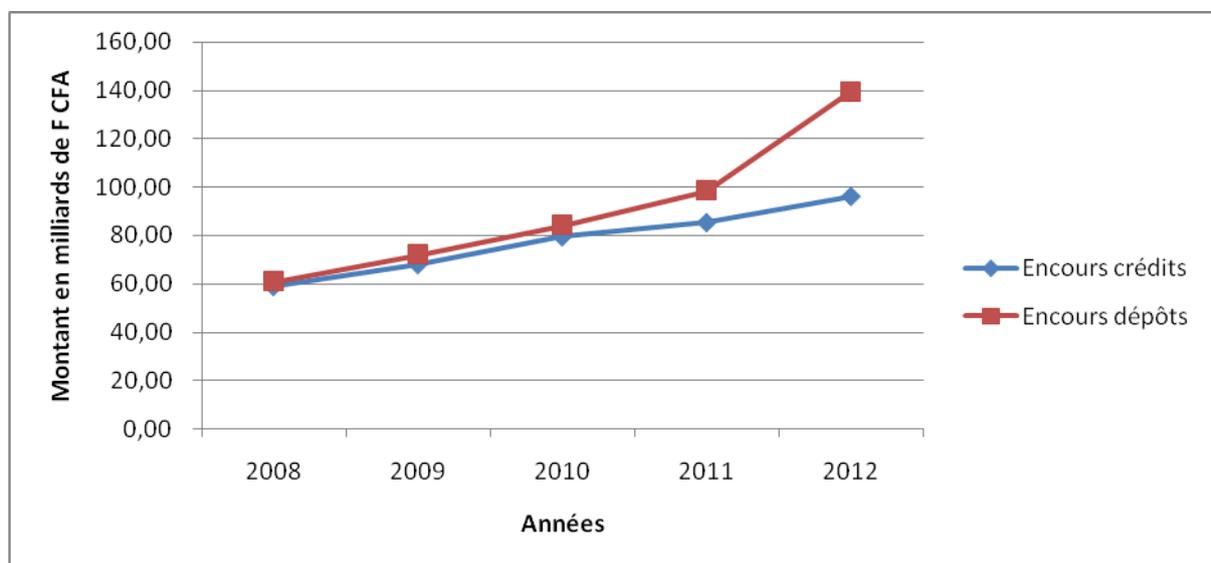
Source : SP-PMF à partir des statistiques 2012 de la DSC-SFD

Il ressort une croissance en valeur nominale du nombre de membres des SFD depuis 2008. Cette croissance s'est accentuée entre 2011 et 2012 avec un taux de 14,56% contre une moyenne de 7,78% sur les cinq années considérées.

4.2.2.1.2. L'évolution des encours des crédits et des dépôts des SFD du Burkina Faso

Le graphique 4 ci-après montre l'évolution des encours de crédits et d'épargne des SFD du Burkina Faso entre 2008 et 2012.

Graphique 4 : évolution des encours de crédits et de dépôts des SFD du Burkina Faso entre 2008 et 2012



Source : SP-PMF à partir des statistiques 2012 de la DSC-SFD

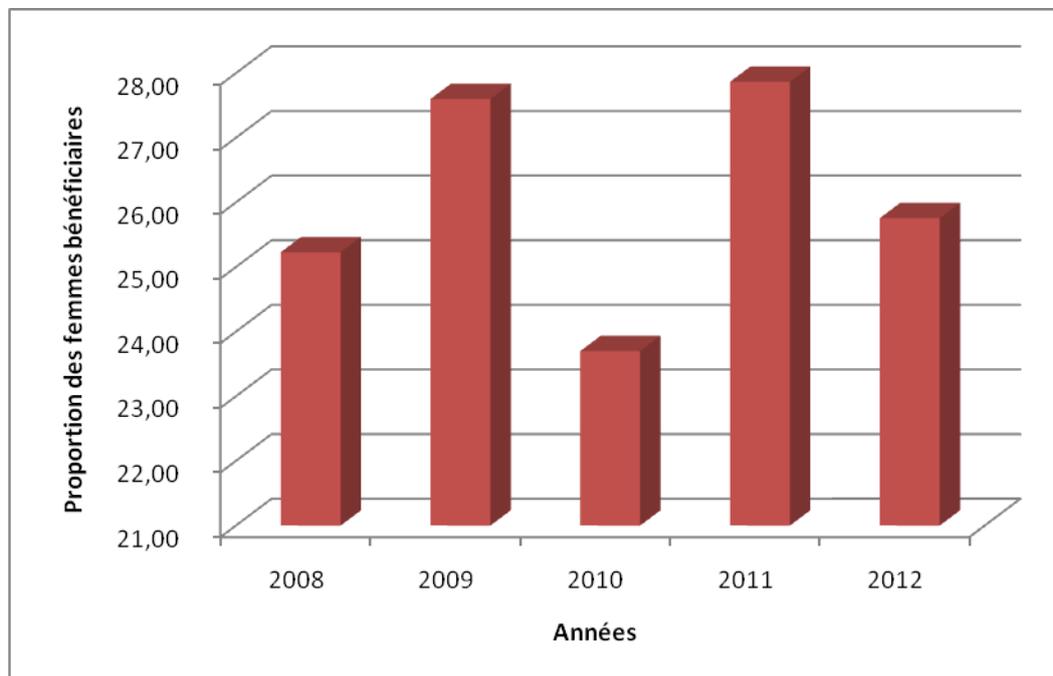
Sur les cinq années retenues, il est à noter que la courbe de l'encours des dépôts reste toujours au dessus de celle de l'encours des crédits. Cela laisse à supposer que le volume des dépôts collectés couvre la demande de crédit. Toutefois, cette analyse pourrait être affinée en prenant en compte la composition de ces dépôts en ressources longues ou à vue.

Par ailleurs, l'allure des deux courbes indique qu'entre 2008 et 2011, les deux indicateurs ont connu des taux de croissance similaires et timides. A partir de 2011 le taux de croissance de l'encours des crédits est resté sensiblement stable par rapport aux années antérieures. Dans le même temps, l'encours des dépôts a connu un taux de croissance significative de 41,58%.

4.2.2.2. L'évolution du niveau d'accès des femmes aux services financiers des SFD du Burkina Faso

Le graphique 5 ci-après montre l'évolution du niveau d'accès des femmes aux services financiers des SFD du Burkina Faso entre 2008 et 2012.

Graphique 5: évolution du niveau d'accès des femmes aux services financiers des SFD du Burkina Faso entre 2008 et 2012



Source : SP-PMF à partir des statistiques 2012 de la DSC-SFD

Il ressort de l'examen du graphique 5, une faible proportion de femmes dans le sociétariat global des SFD avec une moyenne de 26,01% sur la période considérée. Il en résulte que des efforts doivent être poursuivis dans la prise en compte du genre dans l'offre de services financiers.

4.3. Fonds Nationaux de Financement

Les FNF sont des instruments de la politique de l'État visant à proposer des solutions de financement à certains groupes spécifiques. Ils ne sont pas, soumis à la réglementation sur la microfinance édictée au niveau de l'UMOA. Seul le FAARF est membre à part entière de l'AP/SFD-BF et communique ses rapports et données statistiques à la DSC/SFD. Les activités des FNF sont encadrées par une réglementation spécifique élaborée au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances.

Il est prévu dans la SNMF la prise en compte des interventions des FNF en vue de les capitaliser. Le présent rapport fait l'état des réalisations en 2012 de quelques FNF.

4.3.1. Fonds d'Appui au Secteur Informel

L'objectif global poursuivi par le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI) est de contribuer à la promotion de l'emploi et à la lutte contre la pauvreté par le financement du sous-secteur du commerce et prestation des services, du sous-secteur agropastoral et du sous-secteur artisanat. De manière spécifique, il s'agit de :

- ✓ financer directement des microprojets ;
- ✓ assurer le recouvrement des fonds placés ;
- ✓ assurer le suivi-évaluation des projets financés;
- ✓ générer des emplois à travers le financement ;
- ✓ rechercher des financements ;
- ✓ étendre progressivement l'action du FASI dans toutes les provinces du Burkina Faso.

Pour l'année 2012, le FASI a bénéficié d'un montant de 750 000 000 F CFA pour la promotion du secteur. Le montant des crédits octroyés se chiffre à 642 557 900 F CFA. Ce montant a servi à financer essentiellement le sous-secteur commerce et prestations de services, le sous-secteur agropastoral et le sous-secteur artisanat. Selon le genre, les hommes ont bénéficié d'un financement correspondant à 64,00% du montant total octroyé contre 35,85% pour les femmes. Le reliquat, soit 0,15% du montant total des prêts accordés correspond au financement des associations.

La répartition des crédits octroyés par catégorie sociaux professionnels est synthétisée dans le tableau ci-après.

Tableau 5 : Répartition des crédits octroyés par le FASI par catégorie sociaux professionnels

Activité financé	Montant (FCFA)	Proportion (%)
Sous-secteur Commerce et Prestation de services	420 619 900	65,46
Sous-secteur Agropastoral	113 698 500	17,69
Sous-secteur Artisanat	108 239 500	16,85
Total	642 557 900	100,00

Source : SP-PMF à partir des données transmises par le FASI

Les principales difficultés rencontrées par le FASI dans la mise en œuvre de ses activités sont principalement liées à l'insuffisance du personnel, à la faible propension des promoteurs à rembourser les prêts consentis et aux longs délais de traitement des dossiers de demande de crédit.

4.3.2. Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi

L'objectif global poursuivi par le Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE) est de contribuer à la création, au maintien et au développement des emplois par la promotion des petites entreprises.

Pour ce qui concerne les objectifs spécifiques, il s'agit de :

- ✓ l'appui à la création d'emplois, à la promotion ou la consolidation des emplois déjà existants par le financement des projets ;
- ✓ le suivi et l'encadrement des promoteurs ayant bénéficié d'un financement FAPE ;
- ✓ la recherche de financements et leur gestion.

Pour l'année 2012, le montant total des crédits octroyés par le FAPE se chiffre à 168 332 520 F CFA. Une analyse de la répartition de ce montant par genre, fait ressortir que les hommes ont bénéficié de crédits correspondant à un montant de

99 896 700 F CFA contre un montant de 57 850 000 F CFA pour les femmes. Le reste a été octroyé aux groupements pour un montant de 10 485 820 FCFA.

La répartition des crédits octroyés par catégorie sociaux professionnels est synthétisée dans le tableau ci-après.

Tableau 6 : Répartition des crédits octroyés par le FAPE par catégorie sociaux professionnels

Activité financé	Montant (FCFA)	Proportion (%)
Agriculture	13 597 500	8,08
Elevage	43 826 520	26,04
Commerce	73 408 500	43,61
Prestation de service	26 000 000	15,45
Transformation	3 000 000	1,78
Artisanat	1 500 000	0,89
Bâtiment et Travaux Publics	7 000 000	4,16
TOTAL	168 332 520	100,00

Source : SP-PMF à partir des données transmises par le FAPE

Les principales difficultés rencontrées par le FAPE dans la mise en œuvre de ses activités sont principalement liés à la faiblesse de l'enveloppe financière pour satisfaire à la demande, au ralentissement du recouvrement et à la baisse des ressources propres.

4.3.3. Fonds de Développement de l'Élevage

L'objectif global poursuivi par le Fonds de Développement de l'Élevage (FODEL) consiste en la mobilisation, la coordination et la gestion des fonds destinés à la promotion des activités de développement socio-économique du secteur de l'élevage.

Pour ce qui concerne les objectifs spécifiques, il s'agit de :

- ✓ financer toute action visant l'amélioration de la situation zoo-sanitaire et de santé publique ;
- ✓ soutenir les initiatives des professionnels de l'élevage ;

- ✓ promouvoir la formation professionnelle par le renforcement des centres de formation ;
- ✓ financer les missions de suivi et de contrôle des activités sur le terrain ;
- ✓ faire du crédit pour les activités d'élevage.

Pour l'année 2012, le montant total des crédits octroyés par le FODEL se chiffre à 347 170 368 F CFA dont un montant de 73 997 095 F CFA destiné aux femmes, soit 21,31%. Les principales activités d'élevage financées ont concerné la production, la transformation et la commercialisation.

Les principales difficultés rencontrées par le FODEL dans la mise en œuvre de ses activités sont principalement liés à l'insuffisance de ressources financières pour satisfaire à la demande.

4.3.4. Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes

Le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF) a pour objectif global de promouvoir l'accès des femmes aux produits et services financiers.

De façon spécifique, il s'agit de :

- ✓ mettre à la disposition des femmes des produits financiers adaptés à leurs besoins ;
- ✓ renforcer les capacités des femmes par des formations.

Au titre de l'année 2012, le montant total des crédits octroyés par le FAARF se chiffre à 5 200 564 000 F CFA destiné à 97 986 femmes. Les principales activités financées ont concerné l'élevage, le commerce, la transformation, l'agriculture et l'artisanat.

4.3.5. Fonds Burkinabé de Développement Economique et Social

L'objectif global poursuivi par le Fonds Burkinabé de Développement Economique et Social (FBDES) est de contribuer au développement du tissu économique national. L'objectif spécifique dans le domaine de la microfinance consiste à

l'appui à la création d'entreprises nouvelles et au développement des entreprises déjà existantes.

Pour l'année 2012, les principales réalisations dans le cadre de la microfinance ont consisté à l'octroi de crédits à 20 PME et PMI d'un montant de 795 550 170 F CFA.

4.3.6. Fonds National d'Appui aux travailleurs Déflatés et Retraités

L'objectif global du Fonds National d'Appui aux travailleurs Déflatés et Retraités (FONA-DR) est d'aider les travailleurs déflatés et retraités à entamer une seconde carrière par la formation, l'octroi direct ou indirect de prêt et la valorisation de l'expertise et de l'expérience des retraités en vue de la réduction du chômage et de la pauvreté au Burkina Faso.

Le FONA-DR s'est assigné comme objectifs spécifiques de :

- ✓ créer un fichier de compétence de retraités en vue de valoriser leur expertise et leur expérience ;
- ✓ former les travailleurs déflatés et retraités à la création et à la gestion d'entreprise ;
- ✓ aider les travailleurs et les employeurs à élaborer un plan de réinsertion en cas de restructuration d'entreprise;
- ✓ accorder un concours financier sous forme de prêt direct ou indirect aux travailleurs déflatés et retraités.

Pour l'année 2012, le montant total des crédits octroyés par le FONA-DR se chiffre à 184 650 000 F CFA. Une analyse de la répartition de ce montant selon le genre, fait ressortir que les hommes ont bénéficié de crédits correspondant à un montant de 153 500 000 F CFA contre un montant de 31 150 000 F CFA pour les femmes.

La répartition des crédits octroyés par secteur d'activités est synthétisée dans le tableau ci-après.

Tableau 7 : Répartition des crédits octroyés par le FONA-DR par secteur d'activités

Activité financé	Montant (FCFA)	Proportion (%)
Agriculture et Halieutique	43 700 000	23,66
Transport	25 000 000	13,54
Commerce	82 450 000	44,65
Prestation de service	28 500 000	15,44
Production et transformation	1 500 000	0,81
Bâtiment et Travaux Publics	3 500 000	1,90
TOTAL	184 650 000	100,00

Source : SP-PMF à partir des données transmises par le FONA-DR

Les principales difficultés rencontrées par le FONA-DR dans la mise en œuvre de ses activités sont principalement liées à la faiblesse de l'enveloppe financière pour satisfaire à la demande, au faible taux du recouvrement, à l'inexistence de cadre réglementaire pour les fonds nationaux et à la grande vulnérabilité de son public cible.

4.4. Synthèse de réalisations de quelques projets et programmes à volet microfinance en 2012

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de microfinance, l'un des objectifs clés est le renforcement des capacités institutionnelles, opérationnelles et de gestion des SFD. Le résultat attendu à ce niveau est la consolidation de la viabilité des SFD par des opérations de restructuration, de fusion, de regroupement ou de mise en réseaux.

Dans cette même perspective, un projet dénommé « Reconfiguration du Réseau des Caisses Populaire du Burkina Faso (RCPB) et extension du centre financier aux entrepreneurs/centre financier agricole (CFE/CFA) » a été mis en œuvre. Ce projet est issu d'un accord de contribution intervenu en 2009 entre la Coopération Canadienne et Développement International Desjardins (DID).

Le projet s'intègre d'une part, dans la reconfiguration du RCPB, prenant en compte les fusions des caisses et l'unification des unions régionales et de la fédération, en une seule faîtière et d'autre part, dans l'implantation et le développement des CFE/CFA dans les régions de l'Ouest, du Nord et du Centre-Est.

En outre, d'autres projets, programmes ou ONG participent à l'amélioration des conditions de vie des populations tant en milieu urbain que rural notamment le Programme National de Biodigesteurs du Burkina Faso.

4.4.1. Reconfiguration du réseau des caisses populaires du Burkina Faso

Le Réseau des Caisses Populaires du Burkina (RCPB) a démarré ses opérations sous la forme de projet en 1972 dans la région de la Bougouriba avec l'appui de DID. Avant le projet de reconfiguration, le RCPB se composait de 103 Caisses Populaires (CP), de 5 Unions Régionales (UR) et de la Fédération. Toutes ces entités possédaient leur agrément et étaient reconnues juridiquement en tant que coopératives d'épargne et crédit. Le RCPB est le leader du secteur de la microfinance burkinabé, avec un encours de crédit en 2012 s'élevant à 70,5 milliards de francs CFA. Quant à l'épargne mobilisée, elle se situait à un montant de 95,5 milliards de francs CFA. Au niveau de la représentativité, le RCPB affiche une très bonne couverture nationale avec 140 points de services implantés dans 44 provinces. Son offre de services inclut à la fois des produits de crédit individuel et de groupe, ainsi que des services d'épargne et un produit de micro-assurance lié au crédit (Régime Prévoyance Crédit). Parmi les services non financiers offerts aux membres on retrouve des modules de formations dispensées dans le cadre de projets spécifiques.

Afin d'assurer une meilleure gouvernance et garantir la viabilité de toutes ses entités, la nouvelle configuration du RCPB est constituée de 39 caisses populaires et d'une faîtière. Le processus a pris fin en juin 2013 avec l'obtention de l'agrément de la faîtière. La reconfiguration a également permis de réduire considérablement le nombre de dirigeants élus. En effet, il est passé de 1.515 à 390 dirigeants élus.

La situation par région de la reconfiguration du RCPB est contenue dans le tableau ci-après.

Tableau 8 : Nouvelle configurations du RCPB

Données	Délégations régionales					Total
	Ouest	Est	Centre	Nord	Sud-Ouest	
Fédération			1			1
Nombre de caisses	9	7	12	8	3	39
Agences (Points de service)	38	19	43	27	13	140
CFE/CFA	1	1	1	1	-	4
Total	48	27	57	36	16	184

Source : SP-PMF à partir des données transmises par la Coopération canadienne

4.4.2. Extension du Centre Financier aux Entrepreneurs/Centre Financier Agricole

L'objectif de la mise en place des Centres Financiers aux Entrepreneurs/Centres Financiers Agricoles (CFE/CFA) était d'apporter une réponse aux préoccupations financières des entrepreneurs et des exploitants ayant des besoins de financement souvent supérieur à ceux des clients ordinaires du réseau.

Avant le projet, un seul CFE/CFA était fonctionnel dans la région du centre. Au regard du succès de cette entité et des besoins de la clientèle cible, le projet a entrepris l'extension des CFE/CFA dans les régions de l'Ouest, de l'Est et du Nord. Au terme des actions menées dans ce sens, les CFE/CFA des régions citées ci-dessus sont réellement fonctionnels. Ainsi, à fin décembre 2012, le cumul des crédits octroyés par les 3 nouveaux CFE/CFA s'élevait à plus 7,5 milliards de francs CFA.

A l'issue de la mise en place des CFE/CFA, il s'avérait impérieux de renforcer leurs capacités. Ainsi, il a été procédé à l'informatisation des Centres, à la formation du personnel sur des modules spécialisés et à l'amélioration de leur gouvernance administrative et financière.

En conclusion, le projet a permis au plus grand réseau du Burkina Faso de mieux se structurer afin d'assurer sa viabilité et sa pérennité. Cette reconfiguration a été profitable au réseau à plus d'un titre car elle lui a permis notamment d'améliorer sa gestion, de faciliter sa modernisation, de mutualiser ses charges de fonctionnement et de réaliser des économies d'échelle.

4.4.3. Programme National de Biodigesteurs du Burkina Faso

Le Programme National de biodigesteurs a pour objectif principal de créer un secteur permanent (viable, orienté vers le marché) et multi acteurs de construction de biodigesteurs afin d'améliorer les conditions de vie, d'accroître de manière durable les productions agro-pastorales et de lutter contre la pauvreté des ménages.

Les objectifs spécifiques du programme se déclinent ainsi qu'il suit :

- ✓ accompagner la construction de 10 000 biodigesteurs de qualité dans les régions d'intervention du programme ;
- ✓ assurer l'exploitation continue de tous les biodigesteurs construits dans le cadre du programme ;
- ✓ appuyer les bénéficiaires de biodigesteurs dans la pratique de la stabulation des animaux ;
- ✓ maximiser les bénéfices des biodigesteurs opérationnels à travers notamment l'utilisation de l'effluent comme engrais organique ;
- ✓ développer les capacités des organisations et institutions existantes et faciliter la mise en place d'organisations ou institutions pour le développement continu et soutenu du secteur des biodigesteurs ;
- ✓ développer des opportunités financières pour permettre aux ménages pauvres d'accéder à la technologie du biodigesteur ;
- ✓ promouvoir la participation des femmes à toutes les activités du programme ;
- ✓ faciliter le partage d'information et de connaissance pratiques entre acteurs.

En 2012, Le Programme National biodigesteurs a octroyé sous forme de crédit au secteur informel, un montant de 10 000 000 FCFA dans la zone de l'OCADES-Koupéla.

La principale difficulté rencontrée par le programme est l'absence d'un système formel de crédit dans ce domaine qui limite l'accès des ménages ruraux à la technologie.

CONCLUSION

Au Burkina Faso, depuis plusieurs décennies, la microfinance joue un rôle important dans le financement des activités génératrices de revenus des populations pauvres et habituellement exclues du système financier classique constitué principalement par les banques commerciales. Pour renforcer l'impact de la microfinance, plusieurs actions sont menées au niveau sous régional et au niveau national. Les actions entreprises au niveau de l'UEMOA se concentrent sur l'organisation et l'encadrement du secteur de la microfinance à travers l'adoption de textes réglementaires.

Au niveau national, le Burkina Faso a adopté en 2006 sa première stratégie nationale de microfinance qui avait pour but d'améliorer l'accès de la majorité des Burkinabè à des produits et services financiers en professionnalisant et en organisant le secteur d'une part et en l'intégrant au secteur financier existant (secteur bancaire) d'autre part. Après la mise en œuvre du plan d'actions 2006-2010 de ladite stratégie, une étude diagnostique a été menée et certaines insuffisances ont été identifiées. Il s'agit notamment de la fragilité du cadre institutionnel, de la non efficacité dans la mise en œuvre du plan d'actions, de la fébrilité persistante de nombreux SFD, etc.

Ainsi, au regard de ces insuffisances et de l'importance que revêt la microfinance pour le Gouvernement dans la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une croissance pro-pauvre, la stratégie nationale de microfinance fut révisée et un nouveau plan d'actions couvrant la période 2012-2016, adopté. Cette nouvelle stratégie a pour ambition de permettre l'émergence d'un secteur de la microfinance innovant, pérenne et apportant des produits et services de qualité aux populations pauvres du Burkina Faso. A cet effet, le cadre institutionnel a été révisé, avec pour fait majeur la création du Secrétariat Permanent pour la Promotion de la Microfinance. Cette nouvelle structure a pour rôle d'assurer de façon pérenne la promotion du secteur de la microfinance au Burkina Faso ainsi que la coordination de la mise en œuvre du plan d'actions 2012-2016. Un autre fait marquant de cette nouvelle stratégie est l'exécution du plan d'actions par trois

(03) maîtrises d'ouvrages déléguées qui ont été sélectionnées au regard de leur expertise.

Malgré les nombreux problèmes qui minent le secteur de la microfinance au Burkina Faso, il faut noter qu'il connaît un certain dynamisme ces dernières années qui pourrait favoriser sa croissance. En effet, ce dynamisme s'est traduit par des actions de fusion et/ou de regroupement pour une plus grande viabilité des SFD. En outre, l'organisation du CNCAM et de la semaine nationale de la microfinance ont permis de prendre en compte les préoccupations de l'ensemble des acteurs de la microfinance et d'assurer une plus grande visibilité du secteur. Aussi, une vaste campagne de sensibilisation sur la nouvelle convention collective des SFD a été menée au cours de l'année 2012 afin d'assurer sa meilleure appropriation par l'ensemble des intervenants du secteur de la microfinance.

Au-delà du dynamisme du secteur, des efforts doivent être poursuivis dans :

- ✓ la prise en compte du genre dans l'offre de produits financier ;
- ✓ la protection des intérêts de la clientèle et préservation de la confiance des usagers des SFD ;
- ✓ le renforcement des capacités des SFD afin d'améliorer leur professionnalisme dans l'offre des produits et services financiers aux populations ;
- ✓ la promotion de l'expansion quantitative et qualitative des produits et services financiers diversifiés et adaptés, afin d'en permettre l'accès aux populations les plus défavorisées ;
- ✓ l'amélioration du cadre institutionnel en vue d'une gestion dynamique et performante axée sur les résultats de la SNMF et de son plan d'actions.

ANNEXES

Annexe 1 : répartition géographique des SFD agréés au 31 décembre 2012

NUMERO D'ORDRE	SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES AGREES	PROVINCE
REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN		
1	Caisse Populaire de Boromo	Balé
2	Caisse Populaire de Nouna	Kossi
3	Union Régionale des Coopératives Communautaires de la Boucle du Mouhoun	Mouhoun
4	Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Artisans et des Producteurs de Dédougou	Mouhoun
5	Caisse Populaire de Diédougou	Mouhoun
6	Association GnongonDèmè des Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées (CVECA) de la Boucle du Mouhoun	Mouhoun
7	Caisse d'Epargne et de crédit de la Boucle du Mouhoun (CEC Boucle du Mouhoun)	Mouhoun
8	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Gassan	Nayala
9	Mutuelle d'Epargne et de Crédit de Toma (MEC-Toma)	Nayala
10	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Tougan	Sourou
11	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Toma	Sourou
12	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Kiembara	Sourou
13	Caisse Populaire de Tougan	Sourou
14	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Fara	Sourou
15	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Dassa	Sourou
16	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Daka	Sourou
17	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Gouran	Sourou

NUMERO D'ORDRE	SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES AGREES	PROVINCE
REGION DES CASCADES		
18	Caisse Populaire des Cascades	Comoé
19	Socité Burkinabè de Microcrédit (Microfinance Plus SARL)	Comoé
REGION DU CENTRE		
20	Union des Mutuelles d'Epargne et de Crédit des artisans et des Producteurs du Burkina	Kadiogo
21	Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Artisans et des Producteurs de Ouagadougou	Kadiogo
22	Caisse Populaire de Cissin	Kadiogo
23	Caisse Populaire de Sig-Noghin	Kadiogo
24	Caisse Populaire de Songtaaba	Kadiogo
25	Caisse Populaire de Dassasgho	Kadiogo
26	Caisse Populaire de Gounghin	Kadiogo
27	Caisse Populaire de Dapoya	Kadiogo
28	Mutualité Femme et développement du Burkina (MUFEDEB)	Kadiogo
29	Mutuelle d'Epargne et de Crédit de Nessa (MEC Nessa)	Kadiogo
30	Coopérative d'Epargne et de Crédit Galor	Kadiogo
31	Coopérative BATOUL MAAL	Kadiogo
32	Caisse Nabonswendé des Femmes du Burkina	Kadiogo
33	Communauté d'Epargne et de Crédit de l'Association pour la Paix et le Solidarité	Kadiogo
34	Caisse d'Epargne et de Crédit du secteur 30 de Ouagadougou	Kadiogo

NUMERO D'ORDRE	SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES AGREES	PROVINCE
35	Micro Start/Action des Femmes pour le Développement	Kadiogo
36	Mutuelle d'Epargne, de Crédit et de Prévoyance "Laafi Sira Kwiégo"	Kadiogo
37	Société Burkinabè de Microfinance (Microfi SA)	Kadiogo
38	Première Agence de Microfinance (PAMF)	Kadiogo
39	Association Inter instituts Ensemble et Avec (ASIENA)	Kadiogo
40	Confédération des Institution Financières de l'Afrique de l'Ouest (CIF)	Kadiogo
41	Coopérative Diocésaine d'Epargne et de Crédit de Ouaga (CODEC Ouaga)	Kadiogo
42	Société Money Office Change et Transfert d'argent (MOF/CTA SA)	Kadiogo
43	Institution Evangélique de Microfinance - Appui aux initiatives de Développement (MICRO AID)	Kadiogo
44	Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Assemblées de Dieu de la Patte d'Oie (MECAD PO)	Kadiogo
45	Mutuelle d'Epargne et de Crédit Song-Taaba (Mec Song taaba)	Kadiogo
46	Mutuelle d'Epargne et de Crédit de l'ONG ASUDEC (MECRA)	Kadiogo
47	Caisse Locale d'Epargne et de Crédit Autogérée Tedbéogo de Bousgou	Kadiogo
48	Association "Action pour la Promotion des Initiatives locales" (Association APIL)	Kadiogo
49	Association Civile Promotion du Développement Industriel Artisanal et Agricole (PRODIA)	Kadiogo
50	Caisse des Producteurs du Burkina	Kadiogo
51	Coopérative d'Epargne et de Crédit de l'Association des Femmes de l'avenir (COPEC AFA)	Kadiogo
52	Mutuelle Solidarité Epargne et Crédit pour l'Auto Promotion (MUSECA)	Kadiogo
53	Société de Financement de la Petite Entreprise (SOFIPE)	Kadiogo

NUMERO D'ORDRE	SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES AGREES	PROVINCE
54	Programme Finance Communautaire (FINACOM) de l'Office de développement des Eglises Evangéliques (ODE)	Kadiogo
55	Société d'Investissement et de Développement (SID)SA	Kadiogo
56	Société Financière de Proximité (FIPROXI) SA	Kadiogo
57	Association "Groupe d'Accompagnement à l'Investissement et à l'Epargne (GRAINE)	Kadiogo
58	Société Micro Invest Finance Burkina SA	Kadiogo
59	Agence Communautaire pour le Financement de la Micro-Entreprise	Kadiogo
60	Fondation Fadima Microcrédit	Kadiogo
61	Agence de Crédit pour l'Entreprise Privée du Burkina (ACEP Burkina)	Kadiogo
REGION DU CENTRE EST		
62	Caisse Populaire de Tenkodogo	Boulgou
63	Caisse Populaire de Bitou	Boulgou
64	Caisse Populaire de Koupéla	Kouritenga
REGION DU CENTRE NORD		
65	Union Régionale des Coopératives Communautaires du BAM (URCBAM)	Bam
66	Coopérative Communautaire d'Epargne et de Crédit de Kongoussi	Bam
67	Coopérative Communautaire d'Epargne et de Crédit de Rouko	Bam
68	Coopérative Communautaire d'Epargne et de Crédit de Tikaré	Bam
69	Caisse Populaire de Kongoussi	Bam
70	Caisse Populaire de Boulsa	Namentenga

NUMERO D'ORDRE	SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES AGREES	PROVINCE
71	caisse Communautaire Rurale de Nongfaire	Namentenga
72	Caisse Populaire de Kaya	Sanmatenga
73	Caisse Communautaire Rurale de Zincko	Sanmatenga
74	Caisse Communautaire Rurale de Loaga	Sanmatenga
75	Coopérative Diocésaine d'Epargne et de Crédit BuudBaoré de Kaya (CODEC BUD BAORE de Kaya)	Sanmatenga
REGION DU CENTRE OUEST		
76	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Kokologo	Boulkiemdé
77	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Koudougou	Boulkiemdé
78	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Niandiala	Boulkiemdé
79	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Cassou relève de la province du ziro	Boulkiemdé
80	Caisse Populaire de Sabou	Boulkiemdé
81	Caisse Populaire de Koudougou	Boulkiemdé
82	Mutuelle d'Epargne et de Crédit de Piéla relève de l'EST	Boulkiemdé
83	Coopérative Diocésaine d'Epargne et de Crédit de Koudougou	Boulkiemdé
84	Caisse pour le Financement des Activités Agropastorales et Artisanales de Koudougou	Boulkiemdé
85	Caisse Populaire de Léo	Sissili
REGION DU CENTRE SUD		
86	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Kombissiri	Bazèga
87	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Doulogou	Bazèga

NUMERO D'ORDRE	SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES AGREES	PROVINCE
88	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Nabdogo	Bazèga
89	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Ipélcé	Bazèga
90	Caisse Populaire de Pô	Nahouri
91	Union Régionale des Coopératives d'Epargne et de Crédit du Nazinon	Zoundwéogo
92	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Gon-boussougou	Zoundwéogo
93	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Kaibo	Zoundwéogo
94	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Manga	Zoundwéogo
95	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Nobéré	Zoundwéogo
96	Caisse Populaire de Manga	Zoundwéogo
97	Coopérative Diocésaine d'Epargne et de Crédit de Manga	Zoundwéogo
REGION DE L'EST		
98	Caisse Populaire de Bogandé	Gnagna
99	Mutuelle d'Epargne et de Crédit Jounlimani	Gnagna
100.	Caisse Locale d'Epargne et de Crédit Autogérée Bilanga-Yanga de Parpougin	Gnagna
101	Caisse Populaire de Fada	Gourma
102	Mutuelle d'Epargne et de Crédit de Fada	Gourma
103	Caisse Locale d'Epargne et de Crédit Autogérée Delwende de Tibga	Gourma
104	Association AGAPO YE	Gourma
105	Caisse Populaire de Diapaga	Tapoa

NUMERO D'ORDRE	SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES AGREES	PROVINCE
106	Caisse Locale d'Epargne et de Crédit Autogérée Gobnangou de Logobou	Tapoa
107	Caisse d'Epargne et de Crédit de Botou	Tapoa
108	Caisse d'Epargne et de Crédit de Kantchari	Tapoa
REGION DES HAUTS BASSINS		
109	Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Artisans et des Producteurs de Bobo Dioulasso	Houet
110	Association Base Fandima	Houet
111	Caisse pour le Financement des Activités Agropastorales et Artisanales de Bobo Dioulasso	Houet
112	Caisse Populaire de Farakan	Houet
113	Caisse Populaire de Colsama	Houet
114	Caisse Populaire de Colma	Houet
115	Caisse Populaire de Dafra	Houet
116	Caisse Notre dame de Bobo Dioulasso	Houet
117	Caisse Locale d'Epargne et de Crédit Autogérée Toudima Mani de Bassiéri	Houet
118	Caisse pour le Financement des Activités Agropastorales et Artisanales de Padéma	Houet
119	Caisse Populaire de Orodara	Kéné Dougou
REGION DU NORD		
120	Caisse Populaire de Titao	Loroum
121	Caisse Populaire de Yako	Passoré
122	Baoré-Tradition d'Epargne et de Crédit de Songnaaba	Passoré

NUMERO D'ORDRE	SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES AGREES	PROVINCE
123	Caisse LigdiBaoré	Passoré
124	Baoré-Tradition d'Epargne et de Crédit de Gomponsom	Passoré
125	Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Artisans et des Producteurs de Ouahigouya	Yatenga
126	Caisse Populaire de Ouahigouya	Yatenga
127	Caisse Populaire de Séguénéga	Yatenga
128	Baoré-Tradition d'Epargne et de Crédit de Séguénéga	Yatenga
129	Baoré-Tradition d'Epargne et de Crédit de Thiou	Yatenga
130	Baoré-Tradition d'Epargne et de Crédit de Tangaye	Yatenga
131	Mutuelle d'Epargne et de Crédit de Gulmu-Tangaye	Yatenga
132	Caisse Communautaire de Toulfé	Yatenga
133	Association Etre Comme les Autres (ECLA)	Yatenga
134	Coopérative Diocésaine d'Epargne et de Crédit de Ouahigouya	Yatenga
135	Association Nimbus, enfance, Environnement, Education et développement (Association NEED)	Yatenga
136	Baoré-Tradition d'Epargne et de Crédit de Sima	Yatenga
137	Baoré-Tradition d'Epargne et de Crédit de Somiaga	Yatenga
138	Caisse Populaire de Gourcy	Zondoma
139	Baoré-Tradition d'Epargne et de Crédit de Tougo	Zondoma
140	Baoré-Tradition d'Epargne et de Crédit de Gourcy	Zondoma

NUMERO D'ORDRE	SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES AGREES	PROVINCE
REGION DU PLATEAU CENTRAL		
141	Baoré-Tradition d'Epargne et de Crédit de Boussé	Kourwéogo
142	Caisse Communautaire Rurale de Nagreongo	Oubritenga
REGION DU SAHEL		
143	Caisse d'Epargne et de Crédit du Déou	Oudalan
144	Caisse d'Epargne et de Crédit du Gorom Gorom	Oudalan
145	Caisse d'Epargne et de Crédit du Markoye	Oudalan
146	Caisse d'Epargne et de Crédit du Oursy	Oudalan
147	Caisse d'Epargne et de Crédit du Tin Akoff	Oudalan
148	Caisse d'Epargne et de Crédit du Essakane	Oudalan
149	Caisse Populaire de Dori	Séno
150	Caisse d'Epargne et de Crédit du Soum	Soum
151	Union des Caisses d'Epargne et de Crédit du Sahel (UCEC Sahel)	Soum
152	Association AMA KEENE des Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées du Soum (CVECA Soum)	Soum
153	Association AGLOMINE des Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées du Soum (CVECA Soum)	Soum
154	Caisse Populaire de Sebba	Yagha
REGION DU SUD OUEST		
155	Caisse Populaire de Dano	Ioba
156	Caisse Populaire de Gaoua	Poni

Source : SP-PMF à partir des données au 31 décembre 2012 de la DSC

Annexe2 : Couverture géographique des SFD agréés sur le territoire du Burkina Faso.

Numéro	PROVINCES	SUPERFICIE (S)	NOMBRE SFD (N)	COUVERTURE GEOGRAPHIQUE (Cg)
1	BALE	4 539	1	4 539
2	BANWA	5 802		na
3	KOSSI	7 426	1	7 426
4	MOUHOUN	6 872	5	1 374
5	NAYALA	3 718	2	1 859
6	SOUROU	5 976	8	747
BOUCLE DU MOUHOUN		34 333	17	2 020
7	COMOE	15 405	2	7 702
8	LERABA	3 019		na
CASCADES		18 424	2	9 212
9	KADIOGO	2 869	42	68
CENTRE		2 869	42	68
10	BOULGOU	6 520	2	3 260
11	KOULPELOGO	5 392		na
12	KOURITENGA	2 798	1	2 798
CENTRE EST		14 710	3	4 903
13	BAM	4 010	5	802
14	NAMENTENGA	6 391	2	3 195
15	SANMATENGA	9 276	4	2 319
CENTRE NORD		19 677	11	1 789
16	BOULKIEMDE	4 275	9	475
17	SANGUIE	5 107		na
18	SISSILI	7 080	1	7 080
19	ZIRO	5 291		na
CENTRE OUEST		21 752	10	2 175
20	BAZEGA	3 947	4	987
21	NAHOURI	3 842	1	3 842
22	ZOUNDWEOGO	3 668	7	524
CENTRE SUD		11 457	12	955
23	GNAGNA	8 544	3	2 848
24	GOURMA	11 212	4	2 803
25	KOMANDJOARI	5 125		na
26	KOMPIENGA	6 967		na
27	TAPOA	14 846	4	3 711
EST		46 694	11	4 245
28	HOJET	11 548	10	1 155
29	KENEDOUGOU	8 404	1	8 404
30	TUY	5 622		na

Numéro	PROVINCES	SUPERFICIE (S)	NOMBRE SFD (N)	COUVERTURE GEOGRAPHIQUE (Cg)
HAUTS BASSINS		25 573	11	2 325
31	LOROUM	3 685	1	3 685
32	PASSORE	3 978	4	995
33	YATENGA	6 770	13	521
34	ZONDOMA	1 980	3	660
NORD		16 414	21	782
35	GANZOURGOU	4 169		na
36	KOURWEOGO	1 595	1	1 595
37	OUBRITENGA	2 841	1	2 841
PLATEAU CENTRAL		8 605	2	4 303
38	LOUDALAN	10 069	6	1 678
39	SENO	6 997	1	6 997
40	SOUM	12 540	4	3 135
41	YAGHA	6 536	1	6 536
SAHEL		36 142	12	3 012
42	BOUGOURIBA	2 774		na
43	IOBA	3 261	1	3 261
44	NOUMBIEL	2 810		na
45	PONI	7 472	1	7 472
SUD OUEST		16 318	2	8 159
TOTAL		272 967	156	1 750

Source : SP-PMF à partir des statistiques de la DSC

Annexe 3 : Concentration des SFD agréés par province au Burkina Faso.

Rang	PROVINCES	EFFECTIF DES SFD	EFFECTIF CUMULE DES SFD	TAUX DE CONCENTRATION (en %)	TAUX DE CONCENTRATION CUMULE (en %)
1	KADIOGO	42	42	26,92	26,92
2	YATENGA	13	55	8,33	35,26
3	HOUET	10	65	6,41	41,67
4	BOULKIEMDE	9	74	5,77	47,44
5	SOUROU	8	82	5,13	52,56
6	ZOUNDWEOGO	7	89	4,49	57,05
7	UDALAN	6	95	3,85	60,90
8	MOUHOUN	5	100	3,21	64,10
9	BAM	5	105	3,21	67,31
10	SANMATENGA	4	109	2,56	69,87
11	BAZEGA	4	113	2,56	72,44
12	GOURMA	4	117	2,56	75,00
13	TAPOA	4	121	2,56	77,56
14	PASSORE	4	125	2,56	80,13
15	SOUM	4	129	2,56	82,69
16	GNAGNA	3	132	1,92	84,62
17	ZONDOMA	3	135	1,92	86,54
18	NAYALA	2	137	1,28	87,82
19	COMOE	2	139	1,28	89,10
20	BOULGOU	2	141	1,28	90,38
21	NAMENTENGA	2	143	1,28	91,67
22	BALE	1	144	0,64	92,31
23	KOSSI	1	145	0,64	92,95
24	KOURITENGA	1	146	0,64	93,59
25	SISSILI	1	147	0,64	94,23
26	NAHOURI	1	148	0,64	94,87
27	KENEDOUGOU	1	149	0,64	95,51

RANG	PROVINCES	EFFECTIF DES SFD	EFFECTIF CUMULE DES SFD	TAUX DE CONCENTRATION (en %)	TAUX DE CONCENTRATION CUMULE (en %)
28	LOROUM	1	150	0,64	96,15
29	KOURWEOGO	1	151	0,64	96,79
30	OUBRITENGA	1	152	0,64	97,44
31	SENO	1	153	0,64	98,08
32	YAGHA	1	154	0,64	98,72
33	IOBA	1	155	0,64	99,36
34	PONI	1	156	0,64	100,00
35	BANWA	0	156	-	100,00
36	LERABA	0	156	-	100,00
37	KOULPELOGO	0	156	-	100,00
38	SANGUIE	0	156	-	100,00
39	ZIRO	0	156	-	100,00
40	KOMANDJOARI	0	156	-	100,00
41	KOMPIENGA	0	156	-	100,00
42	TUY	0	156	-	100,00
43	GANZOURGOU	0	156	-	100,00
44	BOUGOURIBA	0	156	-	100,00
45	NOUMBIEL	0	156	-	100,00
TOTAL		156	-	-	-

Source : SP-PMF à partir des statistiques de la DSC

Annexe 4 : Concentration des SFD agréés par région au Burkina Faso

Rang	REGIONS	EFFECTIF DES SFD	EFFECTIF CUMULE DES SFD	TAUX DE CONCENTRATION (en %)	TAUX DE CONCENTRATION CUMULE (en %)
1	CENTRE	42	42	26,92	26,92
2	NORD	21	63	13,46	40,38
3	BOUCLE DU MOUHOUN	17	80	10,90	51,28
4	CENTRE SUD	12	92	7,69	58,97
5	SAHEL	12	104	7,69	66,67
6	CENTRE NORD	11	115	7,05	73,72
7	EST	11	126	7,05	80,77
8	HAUTS BASSINS	11	137	7,05	87,82
9	CENTRE OUEST	10	147	6,41	94,23
10	CENTRE EST	3	150	1,92	96,15
11	CASCADES	2	152	1,28	97,44
12	PLATEAU CENTRAL	2	154	1,28	98,72
13	SUD OUEST	2	156	1,28	100,00
	TOTAL	156	-	-	-

Source : SP-PMF à partir des statistiques 2012 de la DSC et de la DGEP

Annexe 5 : Concentration des membres des SFD par province au Burkina Faso

Rang	PROVINCES	EFFECTIF DES MEMBRES DES SFD	EFFECTIF CUMULE DES MEMBRES DES SFD	TAUX DE CONCENTRATION (en %)	TAUX DE CONCENTRATION CUMULE (en %)
1	KADIOGO	778 137	778 137	43,74	43,74
2	HOUET	192 311	970 448	10,81	54,56
3	YATENGA	92 468	1 062 916	5,20	59,75
4	BOULKIEMDE	60 598	1 123 514	3,41	63,16
5	MOUHOUN	55 764	1 179 278	3,13	66,30
6	GOURMA	49 927	1 229 205	2,81	69,10
7	BAM	48 630	1 277 835	2,73	71,84
8	PASSORE	46 213	1 324 048	2,60	74,43
9	PONI	45 013	1 369 061	2,53	76,97
10	KENEDOUGOU	40 547	1 409 608	2,28	79,24
11	BOULGOU	37 264	1 446 872	2,09	81,34
12	IOBA	31 360	1 478 232	1,76	83,10
13	COMOE	28 185	1 506 417	1,58	84,69
14	SOUM	27 717	1 534 134	1,56	86,25
15	SANMATENGA	24 225	1 558 359	1,36	87,61
16	GNAGNA	24 220	1 582 579	1,36	88,97
17	ZONDOMA	23 033	1 605 612	1,29	90,26
18	KOURITENGA	21 384	1 626 996	1,20	91,47
19	ZOUNDWEOGO	20 921	1 647 917	1,18	92,64
20	BALE	18 390	1 666 307	1,03	93,68
21	SOUROU	18 239	1 684 546	1,03	94,70
22	SENO	11 658	1 696 204	0,66	95,36
23	NAHOURI	10 770	1 706 974	0,61	95,96
24	BAZEGA	10 500	1 717 474	0,59	96,55
25	OULDALAN	9 200	1 726 674	0,52	97,07
26	TAPOA	8 790	1 735 464	0,49	97,56
27	KOSSI	8 667	1 744 131	0,49	98,05

Rang	PROVINCES	EFFECTIF DES MEMBRES DES SFD	EFFECTIF CUMULE DES MEMBRES DES SFD	TAUX DE CONCENTRATION (en %)	TAUX DE CONCENTRATION CUMULE (en %)
28	NAYALA	7 581	1 751 712	0,43	98,48
29	KOURWEOGO	6 625	1 758 337	0,37	98,85
30	LOROUM	6 472	1 764 809	0,36	99,21
31	NAMENTENGA	5 512	1 770 321	0,31	99,52
32	YAGHA	4 280	1 774 601	0,24	99,76
33	SISSILI	3 583	1 778 184	0,20	99,97
34	OUBRITENGA	619	1 778 803	0,03	100,00
35	BANWA		1 778 803	0,00	100,00
36	LERABA		1 778 803	0,00	100,00
37	KOULPELOGO		1 778 803	0,00	100,00
38	SANGUIE		1 778 803	0,00	100,00
39	ZIRO		1 778 803	0,00	100,00
40	KOMANDJOARI		1 778 803	0,00	100,00
41	KOMPIENGA		1 778 803	0,00	100,00
42	TUY		1 778 803	0,00	100,00
43	GANZOURGOU		1 778 803	0,00	100,00
44	BOUGOURIBA		1 778 803	0,00	100,00
45	NOUMBIEL		1 778 803	0,00	100,00
TOTAL		1 778 803			

Source : SP-PMF à partir des données statistiques 2012 de la DSC

Annexe 6 : Concentration des membres des SFD par région au Burkina Faso

Rang	REGIONS	EFFECTIF DES MEMBRES DES SFD	EFFECTIF CUMULE DES MEMBRES DES SFD	TAUX DE CONCENTRATION N (en %)	TAUX DE CONCENTRATION CUMULE (en %)
1	CENTRE	778 137	778 137	43,74	43,74
2	HAUTS BASSINS	232 858	1 010 995	13,09	56,84
3	NORD	168 186	1 179 181	9,46	66,29
4	BOUCLE DU MOUHOUN	108 641	1 287 822	6,11	72,40
5	EST	82 937	1 370 759	4,66	77,06
6	CENTRE NORD	78 367	1 449 126	4,41	81,47
7	SUD OUEST	76 373	1 525 499	4,29	85,76
8	CENTRE OUEST	64 181	1 589 680	3,61	89,37
9	CENTRE EST	58 648	1 648 328	3,30	92,67
10	SAHEL	52 855	1 701 183	2,97	95,64
11	CENTRE SUD	42 191	1 743 374	2,37	98,01
12	CASCADES	28 185	1 771 559	1,58	99,59
13	PLATEAU CENTRAL	7 244	1 778 803	0,41	100,00
	TOTAL	1 778 803			

Source : SP-PMF à partir des données statistiques 2012 de la DSC

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles

- 1) HUGON Philippe (2003), *Economie de l'Afrique*, 4^{ème} Edition, Edition la découverte, Paris, 128 pages.
- 2) LELART Michel (2006), *De la finance informelle à la microfinance* ; Agence Universitaire de la Francophonie, Paris 61 pages.
- 3) LHERIAU Laurent (2009), *Précis de réglementation de la microfinance*, Agence Française de Développement, Paris, 359 pages.
- 4) Nations Unies (2006), *Construire des secteurs financiers accessibles à tous*, Nations Unies, New York, 202 pages ;
- 5) SERVET Jean Michel (2006), *Banquiers aux pieds nus* ; Odile Jacob, 505 pages

Rapports et autres documents

- 6) MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, *Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable 2011-2015*, Ouagadougou (Burkina Faso), Ministère de l'Economie et des Finances, 2011, 149 p.
- 7) MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, *Stratégie Nationale de Microfinance-et Plan d'actions 2012-2016*, Ouagadougou (Burkina Faso), Ministère de l'Economie et des Finances, janvier 2012, 137 p.
- 8) MINISTERE DE FINANCES ET DU BUDGET, *Recueil de textes portant cadre juridique des finances publiques au Burkina Faso*, (Burkina Faso), Ministère de Finances et du Budget, décembre 2005, 102 pages.

- 9) *Rapport du Diagnostic approfondi et opérationnel du secteur de la microfinance burkinabè*, Ouagadougou, Unité Technique d'Exécution du Plan d'Actions de la Stratégie Nationale de Microfinance, Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, Ministère de l'Economie et des Finances, 82 pages.
- 10) *Rapport de la Revue conjointe GdBF/Canada/Danemark/PNUD-FENU*, Ouagadougou, Unité Technique d'Exécution du Plan d'Actions de la Stratégie Nationale de Microfinance, Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, Ministère de l'Economie et des Finances, 47 pages ;
- 11) Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Burkina Faso, *Le Financier du Burkina Faso : Annuaire burkinabé de l'espace financier*, Ouagadougou (Burkina Faso) Efficiencie, juin 2012, 212 p.

Sources Internet

- 12) CGAP: (2010), *Qu'est-ce que la microfinance ? Quelle est la différence avec le microcrédit ?*, <http://www.microfin.com>;
- 13) CGAP: (2010), *En quoi la microfinance aide-t-elle les pauvres ?* <http://www.microfin.com>
- 14) Wikipedia : (03/05/2013), *Les besoins financiers des pauvres*, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Microfinance>);
- 15) Wikipedia: (03/05/2013) *La microfinance* : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Microfinance#Historique>).